

**COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE de**  
**FEDERATION DEPARTEMENTALE des chasseurs de l'AIN**

**26 avril 2019**

**M. le PRESIDENT :** Bon, si vous le permettez, on va commencer cette Assemblée Générale de façon à ne pas finir trop tard. Le ¼ d'heure étant passé donc voilà. Nous avons des invités qui sont annoncés mais pas arrivés, je pense. Ils arriveront au cours de la réunion. Je pense surtout à Charles DE LA VERPILLIERE, qui doit être à côté de moi et qui n'est pas arrivé donc nous les saluerons quand ils arriveront.

Mesdames, Messieurs, ce vendredi 26 avril 2019, je déclare l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération Départementale des chasseurs de l'Ain ouverte. Je remercie Monsieur CHANEL, Monsieur Christian CHANEL, Maire de Péronnas de nous accueillir ce soir. Donc, comme d'habitude, je vais avoir un grand plaisir de lui passer le micro pour qu'il nous présente sa Commune.

**M. CHANEL :** Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs, Chers Amis Chasseurs, je salue aussi le Sénateur ainsi que tous les élus. Donc c'est pour moi un devoir agréable, une nouvelle fois, et un grand plaisir de vous accueillir ici dans cette salle des fêtes de Péronnas, et je suis sûr que cette Assemblée Générale sera l'occasion de passer quelques moments agréables ensemble et surtout de traiter les grands problèmes de la chasse qui sont toujours aussi nombreux. Vous êtes habitués à venir chaque année dans cette salle pour votre Assemblée Générale donc je ne vous représenterais pas la Commune, je crois que beaucoup la connaît, car il y a beaucoup d'assemblées générales, la chasse et d'autres qui se tiennent ici. Donc en ces moments difficiles, les élus au plus haut niveau, la population prennent enfin conscience du rôle des chasseurs, de leur place dans la mesure où ils contribuent en première ligne et sont les sentinelles sanitaires afin de surveiller la nature. Je crois, que le problème du permis à 200 € sera certainement abordé et d'autres sujets. Je crois que les chasseurs sont toujours les mieux placés, ils connaissent leur territoire et ils connaissent la nature et sont surtout sur le terrain. Je ne serais pas plus long. Je vous souhaite une très bonne Assemblée Générale et beaucoup de satisfaction à l'issue de cette Assemblée Générale. Encore merci Monsieur le Président d'avoir choisi Péronnas pour cette Assemblée Générale.

**M. le PRESIDENT :** Merci Monsieur le Maire de nous accueillir, on est tellement bien dans cette salle qu'on y revient chaque année. L'année passée, l'Assemblée Générale a eu lieu autour du 20. Cette année on était en pleines fêtes de Pâques donc on a repoussé d'une semaine cette Assemblée Générale et de plus je crois que la salle était occupée. Donc, c'est toujours un grand plaisir que l'on vient chez vous. Donc j'ai le plaisir d'accueillir, à mes côtés Monsieur Rachel MAZUIR, Sénateur. Monsieur Charles de la Verpillière, que j'ai annoncé mais qui n'est pas présent mais je pense qu'il va nous rejoindre au cours de notre Assemblée. Monsieur Etienne BLANC, Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. On avait annoncé Jean-Yves FLOCHON mais Jean-Yves FLOCHON est pris ce soir par l'Assemblée Générale, je crois, des communes forestières et ne sera pas là. Monsieur DEGUERRY s'est absenté, il n'est pas disponible non plus ce soir. Monsieur Michel JOUX qui va nous rejoindre tout à l'heure, je l'ai eu au téléphone. Monsieur Adrien BOURLEZ, Président de la FDSEA qui doit nous rejoindre aussi. Monsieur Marc ROLLET, Président de la Fédération de Pêche. Monsieur Bernard BONNICI, Directeur interdépartemental Ain, Loire, Rhône de l'ONF, je ne l'ai pas vu. Je pense qu'il va nous rejoindre aussi. Monsieur Laurent BAZIN, Directeur Départemental de la protection des populations – pareil je ne l'ai pas vu encore – pardon il est représenté par Madame BREMOND –

Monsieur Arnaud LEGOUGE n'est pas là mais j'ai aperçu, tout à l'heure – il est là, il est ici. C'est le responsable du service de garderie de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage dans l'Ain. Monsieur Yves JOSSERAND, qui est devant, que j'ai aperçu tout à l'heure, que j'ai salué qui représente le Président des Louvetiers et le Président des Louvetiers est aussi présent. Monsieur ALBRIEUX, Commissaire aux Comptes qui est au bout de la table. Mesdames et Messieurs les représentants des Associations de Chasse spécialisés. Je dois vous présenter les excuses de Monsieur Damien ABAD, Député. Monsieur Xavier BRETON qui est aussi député. Monsieur Arnaud COCHET, Préfet de l'Ain. Monsieur Gérard PERRIN, Directeur Départemental des Territoires qui ne peut être présent ainsi que le Préfet et bien sûr Monsieur PERRIN, ils ne peuvent pas être là parce qu'ils sont soumis au devoir de réserve en période préélectorale et donc Monsieur PERRIN est représenté par Monsieur Jean ROYER qui est en face de moi mais qui ne peut pas prendre la parole ce soir. Madame la Colonel Florence GUILLAUME qui est excusée aussi. Madame Véronique BAUDE, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Ain mais, aujourd'hui, il y a Franck COURTOIS et qui pareil ne peut pas parler puisqu'il n'est pas élu, Franck COURTOIS. Il est responsable du Service Environnement au Conseil Départemental. D'excusé, il y a Monsieur Willy SCHRAEN, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs ainsi que Monsieur Gérard AUBRET, Président de la FRC AURA. Gérard AUBRET a son assemblée demain matin. Alors il y a Monsieur PHILIPPE qui est ici, en face de moi. Je pense tout à l'heure Monsieur PHILIPPE, je vous laisserai la parole 5 minutes pour expliquer le projet qu'on a, la randonnée et la Fédération de Chasse. On fera un petit état comme ça. Je vous informe que, comme les autres années, nos débats sont entièrement enregistrés donc le PV que vous avez – tout à l'heure que je vous demanderais d'approuver de l'année passée – c'est un document enregistré qui est retransmis mot par mot sur le compte-rendu de l'Assemblée Générale. Maintenant on va passer à la nomination d'un bureau. Avant d'approuver le procès-verbal de l'AG de l'an dernier, je vous demande votre accord, si vous n'y voyez pas d'inconvénient afin que soit nommé un bureau de cette séance du 26 avril 2019. Comme d'habitude et dans un souci de clarification, je vous demande, conformément à l'Article 11 de nos statuts, si vous acceptez que ce Bureau soit composé par le Conseil d'Administration de la Fédération. Je vais vous demander qui est contre ? Qui s'abstient ? Eh bien il n'y en a pas. Je vous remercie. Maintenant je vais vous demander l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 avril 2018. Si vous n'avez pas de remarques à formuler, je vous demande de bien vouloir l'approuver. Donc il était sur le site de la Fédération, il n'y a pas eu de remarques à cette publication. Donc je vais vous demander qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Donc maintenant je vais passer au rapport moral. Mesdames, Messieurs, comme chaque année l'activité a été intense et il me semble utile de revenir sur quelques dossiers marquants. Tout d'abord le schéma départemental de gestion cynégétique. Il aura nécessité plus d'un an de travail et l'emploi à plein temps d'une chargée de mission, Madame Carole GALFO. L'ensemble des administrateurs et des salariés ont régulièrement été réunis dans des groupes de travail mais ce sont bien les sociétés de chasse que je souhaitais remercier ici. En effet, sur les 1050 questionnaires envoyés, questionnaires de 48 questions, 500 nous ont été retournés. Le taux de retour par UG est très hétérogène puisqu'il va de 36 à 95 %. Ce travail nous a permis d'analyser les attentes des chasseurs dans de très nombreux domaines et de s'en inspirer pour construire notre schéma 2018/2024. Pour ceux qui sont allés le consulter sur le site de votre Fédération, vous avez pu constater que cette troisième génération est, foncièrement, plus moderne. Dans sa construction, le document est déjà pensé pour sa future évolution. J'en profite pour remercier les services de la DDT, pour leur implication dans l'élaboration du document, pour la clarté des points sensibles sur lesquels Monsieur le Préfet ne céderait pas et l'intelligence collective que nous avons su trouver ensemble pour résoudre les points de blocage. Le schéma a fait l'objet d'une approbation par un arrêté de Monsieur le Préfet en date du 11 juillet 2018 et est à ce titre opposable aux sociétés et aux chasseurs. Autre point qui a animé le

dernier exercice, c'est bien sûr, la réforme de la chasse. Ce dossier que j'évoquais déjà l'année dernière a eu des hauts et des bas avec au départ une communication effrénée de notre Président National, Willy SCHRAEN. La FNC s'est vite rendue compte de la dangerosité d'une communication trop rapide sur des sujets non définitivement arrêtés. Nous sommes donc passés en mode silence. Même si je déplore sur le nouvel exercice, il me paraît utile de vous informer d'un certain nombre de points qui étaient dans le projet de Loi examiné au Sénat les 10 et 11 avril derniers. On notera, entre autres, une nouvelle réforme des statuts qui modifiera le mode des élections – une liste unique bloquée, non panachable élue pour 6 années -. Une fusion des comptabilités générales et dégâts pour n'en faire qu'une. La disparition de la réciprocité des communes limitrophes et le maintien d'une seule validation pour un territoire à cheval sur deux départements. La disparition des cotisations à la FNC et à la FRC pour une cotisation forfaitaire de 1 500 € contre 93 000 € actuellement. La possibilité d'habiliter le personnel des fédérations de chasse à exercer une police de ruralité. Une instruction totale des demandes de plan de chasse par les FDC. Une animation des ACCA par les FDC qui est actuellement faite par les DTT. La notion de permis à 200 € n'est pas remise en compte et la FNC travaille à des mesures d'accompagnement visant, entre autres, à encadrer la concurrence que les fédérations seraient à même de mettre en œuvre. Il est ainsi question de créer une commission d'éthique à même d'analyser les comportements déviants et, également, d'infliger des sanctions financières. Afin d'encadrer les comportements commerciaux agressifs, la FNC souhaite mettre en place une date nationale unique d'ouverture du guichet unique, une assurance responsabilité civile chasseur qui ne peut être inférieure à 20 €. Des frais de gestion nationaux arrêtés à 5 €. Cette réforme qui réjouit, entre autres, par son permis national à 200 € fait parfois oublier certains problèmes. En effet, dans notre département comment faire cohabiter sur une même chasse un national tous gibiers à 200 € et un départemental grand gibier à 160 €, donc 36 € de timbre grand gibier. En termes de justice sociale, un vrai problème se pose rendant le maintien du timbre grand gibier impossible. C'est donc tout un modèle économique qu'il faut reconstruire avec toutes les incertitudes qui pèsent sur les contours fiscaux de cette Loi chasse. Nous serons donc, certainement, amenés, à faire une nouvelle assemblée en juin prochain avec les ajustements qui seront dictés par la Loi. Cela fait, naturellement, le lien avec le guichet unique. Nous n'étions pas tout à fait prêts pour la dernière saison cynégétique, c'est pourquoi nous avons retardé l'évolution du fonctionnement du guichet unique. Sous ce nom barbare, c'est en fait le service qui s'occupe de la validation du permis de chasser. Jusqu'à présent les chasseurs recevaient tous les éléments de la validation au format papier. L'évolution de notre système informatique nous permettra désormais de n'envoyer ces formulaires qu'aux 7 500 chasseurs qui valident sous forme papier. Pour ces derniers qui nous ont communiqué une adresse mail, ils seront informés par mail de l'ouverture du guichet unique sur le site de la FNC pour les inciter à valider en ligne. Pour les 5 000 qui ont déjà validé en e-validation la même démarche sera mise en œuvre mais sans l'envoi de formulaire. Un doublement du message par sms était presque finalisé l'année dernière. C'est immédiatement 7 500 € d'économie directe réalisée sans compter le temps de travail du personnel. Dans les nouvelles moins réjouissantes, à ce jour, nous ne savons pas quand le guichet unique sera ouvert car cela est en lien avec l'adoption de la Loi chasse. Une chose est sûre, ce ne sera pas le 1<sup>er</sup> juin, comme l'année passée. On nous parle au niveau national du 1<sup>er</sup> juillet. Cela ne servira à rien de harceler la Fédération, la balle n'est pas dans notre camp. Cela peut donc entraîner une gêne pour certains chasseurs, gardes, louvetiers, puisque la validation actuelle s'arrête au 30 juin 2019 au soir. Nous avons eu des bruits de couloirs pour une prolongation de la validation actuelle mais il faut rester prudent parce que ce ne sont que des mots qui courent. Dans les dossiers qui fâchent, j'aborderai rapidement celui des dégâts. Je dis rapidement car nous y reviendront plus en détails dans le rapport technique. Le montant des dégâts a baissé mais nous restons à la merci de la météo avec la canicule, les prairies ont payé un lourd tribut après les premières pluies. A la merci des cours mondiaux des denrées alimentaires. A la merci du bon vouloir des chasseurs à poser des protections. A la merci

des territoires de chasse insuffisamment, voire, pas chassés. Même si battues administratives et tirs de nuit ont été peu nombreux en 2017-2018, la situation est, à ce jour, complètement différente. Je profite pour vous informer que le rapport d'une commission parlementaire porté par le Sénateur Jean-Noël CARDOU et le Député Alain PERRERA vient d'être rendu hier. Ce rapport traite du thème « restaurer l'équilibre agro-Sylvio-cynégétique pour une pleine maîtrise des populations de grands gibiers et de leurs dégâts à l'échelle nationale ». Ce rapport est, dès aujourd'hui, consultable en page d'accueil sur le site de la Fédération. La FDC 01 a participé au travail de cette mission parlementaire. J'ai rencontré le Sénateur Rachel MAZUIR à son bureau pour parler de ça et on a fait ce qu'il fallait pour faire remonter les problèmes qu'on avait sur le terrain. Donc je n'ai pas salué Michel JOUX, le Président de la Chambre, j'étais après lire quant il est arrivé, voilà. Donc c'est un dossier, les dégâts, c'est vrai qu'on a beaucoup de territoires, aujourd'hui, qui sont, avec les développements des villages, avec les usines, les routes, on a beaucoup de zones qui sont très difficilement chassées et sur le plan national on estime, à peu près, 25 à 30 % non chassés alors que les chasseurs sont soumis à payer les dégâts partout. Donc sans transition, je vais faire un point sur l'intranet. Tous les territoires se sont vus attribués un espace adhérent sur le site de la Fédération. Il a fallu du temps mais les déclarations en ligne se généralisent. Madame Laurence PIGUET, à l'accueil, a dû accompagner de nombreux adhérents pour les premières démarches. Les bugs informatiques ont été résolus et aujourd'hui l'outil semble donner satisfaction aux chasseurs. D'autres applications sont en voie de finalisation comme le tableau « bilan petit gibier » qui sera en ligne. Les inscriptions aux formations. Le dépôt de documents sur l'espace adhérent avec notification par mail ou sms. Le travail poursuit son cours comme décidé par les élus de la FDC. Je ne pourrais pas faire ce tour d'horizon sans parler des CPO que nous avons avec le Département et la Région. Derrière ce thème barbare se cache – Convention Pluriannuelle d'Objectif -. Il s'agit de conventions d'une durée de 3 ans qui permettent un partenariat technique et financier dans des actions d'intérêt commun. Je ne les détaillerai pas maintenant car Laurent nous fera un bilan dans la présentation technique. Ce que je peux dire, c'est que la CPO, avec le Département, se termine cette fin d'année – je salue Charles DE LA VERPILLIERE, Député de l'Ain, qui nous rejoint et on l'accueille avec grand plaisir – et que celle de la Région vient de repartir pour 3 ans. La convergence des deux CPO sur certaines actions permettent de les financer à 100 %. A noter que pour ne pas être en situation de dépendance, ces subventions sont utilisées à 80 % pour de l'investissement. Ce qui veut dire que si demain, elle s'arrête, l'action s'arrête sans conséquence pour la Fédération. J'en finirais par un clin d'œil vers ceux qui ont la dent dure envers leur Fédération, la gratuité des services. Il est parfois bon de rappeler certaines vérités qui échappent à ceux qui ont une mémoire sélective. En effet aujourd'hui, le carnet de battue est gratuit. Les cartes de sociétés sont gratuites. La revue fédérale est gratuite, les revues puisqu'il y en a deux par an sont gratuites. Les formations, toutes les formations sont gratuites. Le conseil aux sociétés est gratuit. Il y a une dotation annuelle en pancartes gratuite. Il n'y a pas de frais de dossier pour la validation du permis. C'était le cas jusqu'à présent. Seules 19 fédérations en France sont dans cette situation, les autres appliquant des frais allant de 2 à 8 €. Il me semblait utile de rappeler que l'on n'est peut-être pas si mal loti dans l'Ain. Conformément aux engagements pris en 2017 par le Conseil d'Administration, il a été demandé au territoire de la Dombes de faire émerger une candidature au poste d'administrateur de l'UG par le biais d'une cooptation. Je demanderais, peut-être, à Christophe de me rejoindre. Si tu veux comme Christophe est le deuxième administrateur de la Dombes, je crois que c'est lui qui a participé à cette désignation au sein de l'UG, j'aimerais bien que ce soit toi qui dises, si tu veux, ce qui est à partir de là et si tu veux rajouter quelque chose, n'hésite pas.

**CHRISTOPHE** : Conformément aux engagements pris en 2017 par le Conseil d'Administration, il a été demandé au territoire de la Dombes de faire émerger une candidature au poste d'administrateur de l'UG 3 par le biais d'une cooptation. Le 19 juin 2018, le comité de pilotage UG3 a désigné Monsieur

Gilles PEILLON pour proposer sa candidature a une cooptation. A noter, qu'une autre candidature était également présente celle de Monsieur Stéphane D'ADELER. Le Président GRIFFON a demandé à Gilles de se présenter au conseil – il n'est pas là ce soir (malheureusement depuis longtemps, sa femme lui avait fait une petite surprise et lui a pris une semaine de vacances en Espagne). Donc pour ceux qui ne le connaissent pas Gille PEILLON, il a 54 ans, il habite le Plantay, il chasse depuis 37 ans. Il a des responsabilités dans la gestion de territoire de chasse depuis. Sa motivation s'oriente sur la chasse du gibier d'eau et du petit gibier. Il est animé par la recherche d'une chasse apaisée. Il travaille depuis 3 ans et demi au sein du copil de la Dombes et professionnellement il a des responsabilités commerciales chez GRDF. Voilà pour la présentation de Gilles et je l'excuse pour – sa femme lui avait fait sa surprise.

**M. le PRESIDENT** : Merci de cette présentation. Donc tout à l'heure, je crois que vous aurez les détails puisqu'après une cooptation il faut une ratification de cette candidature pour qu'il fasse partie, entièrement, de ce CA. Il assistait, bien sûr, à nos séances de CA mais il faut que ce soit ratifié par la prochaine Assemblée Générale, donc aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention. Alors maintenant, on va passer aux comptes. Je vais maintenant soumettre au vote les éléments suivants. Avant je vais vous faire passer l'approbation des comptes au 30 juin 2018. Pardon c'est après.

**DANIEL** : Bonjour à tous. Mesdames, Messieurs, l'ensemble des éléments comptables, vous a été adressé la semaine dernière à savoir : comptes dégâts – produits – charges – comptes de résultat – bilan actif et passif -. Il en a été de même pour le compte général et le compte consolidé.

GRAPHIQUE N°1 : Compte dégâts-produits – Le compte progresse fortement sous l'effet de l'augmentation des ventes de bracelets sangliers + 89 000 € et de l'appel de la contribution territoriales + 251 000 €. Ce compte produit va être amené à être repensé dans la mesure où la péréquation timbres grand gibier national : 35 000 € est amené à disparaître avec la réforme de la chasse et que le timbre départemental grand gibier + 372 000 € va difficilement continuer à trouver sa place avec un permis national à 200 € et une validation départementale grand gibier et petit gibier à 160 €.

GRAPHIQUE N°2 : Compte dégâts-charges – L'indemnisation versée aux agriculteurs est en retrait de 101 000 € (709 000 € contre 810 000 € l'année dernière). Les honoraires des estimateurs privés sont en hausse. Ils passent de 9 000 € à 21 000 € suite à une volonté d'augmenter leur nombre et les unités de gestion sur lesquelles ils déchargent les agents fédéraux.

GRAPHIQUE N°3 : Compte dégâts – compte de résultat – Le compte affiche un excédent de 11 000 € et qui tranche avec le déficit de 424 000 € de l'année dernière. Ne pas perdre de vue que cette situation est en lien avec les 251 000 € apportés par la contribution territoriale.

GRAPHIQUE N°4 : Compte général – Produits – Il est en progression de 177 000 € principalement de par la hausse des subventions du Département et de la Région. Nous rappelons que ces subventions ne génèrent pas un effet de dépendance puisqu'elles sont majoritairement affectées à des achats miradors, intercultures, réflecteurs, pièges photographique, plantations de haies, entretien des milieux naturels.

GRAPHIQUE N°5 : Compte général – Charges – Les services extérieurs sont en augmentation de 9 000 €. On y trouve des opérations ponctuelles comme la remise en état de l'étang Chapelier 40 000 €. Des interventions en justice plus importantes dans le cadre de nos missions en service public : 25 000 €. COTISATIONS : FNCFCR : 93 000 € doivent disparaître dans le cadre de la réforme et de la chasse pour être amenés à 1 500 €.

Les frais de personnel ont augmenté, avec l'arrivée en plein exercice, d'une chargée de mission Madame GALFO, le tuilage des deux techniciens sur la Dombes Messieurs FRANÇOIS et MAURIN. La prime de départ à la retraite de Monsieur FRANÇOIS.

GRAPHIQUE N°6 : Compte général – Compte de résultat – Des éléments précédemment exposés, il en ressort un compte de résultat excédentaire de 62 000 €

GRAPHIQUE N°7 : Compte consolidé – Compte de résultat – Au regard des éléments apportés dans le compte dégâts et le compte général, le compte consolidé affiche un excédent de 73 000 €. Pour mémoire, il était en déficit de 237 000 € l'année dernière. La réforme de la chasse en cours de discussion prévoit une comptabilité unique dans les fédérations de chasse dès la saison prochaine.

GRAPHIQUE N°8 : Compte consolidé – Bilan actif – Vous pouvez constater des valeurs mobilières de placement pour un montant de 1 500 000 € garanties en capital, générant à ce jour 325 000 € d'intérêts non inclus dans les comptes car disponibles au moment de la liquidation du produit. La disponibilité en banque, 1 475 000 €, est en retrait de 319 000 € de par l'engagement de dépenses dans le cadre des partenariats Département et Région et dans l'attente de paiement des subventions allouées.

GRAPHIQUE N°9 : Budget provisionnel consolidé 2019/2020 – Cet exercice imposé par la Loi est purement théorique puisqu'il est la résultante des budgets prévisionnels générale, globalement connue et dégâts totalement inconnus.

GRAPHIQUE N°10 : Historique du fonctionnement – Ce tableau de synthèse permet de ne pas oublier où nous sommes passés. Vous pouvez remarquer que sur les 8 dernières années, le compte général affiche 1 912 235 € de produits. Le compte dégâts 1 615 831 € de dépenses pour un compte consolidé qui affiche un bénéfice théorique de 296 422 €. Ceci n'est qu'un mirage car si on retire les 340 000 € de la contribution territoriale de 2013 et les 251 000 € votés en 2018, le solde réel de notre activité est de – 294 000 (moins). La maîtrise des dégâts qui passe, principalement, par une maîtrise des populations des sangliers reste donc toujours d'actualité. Je vous remercie de votre attention.

**M. le PRESIDENT** : Donc après ce rapport, je vais passer la parole à Monsieur Gérard ALBRIEUX, Commissaire aux comptes et le rapport sur les comptes annuels

**M. ALBRIEUX** : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Comme chaque année, je vais vous demander de me dispenser de la lecture intégrale du rapport. Si tout le monde en est d'accord j'en livrerais simplement la conclusion. Donc en ce qui concerne l'opinion sur les comptes qui vous ont été présentés, nous sommes en mesure de certifier que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice. J'en ai terminé. J'ai limité au paragraphe de conclusion. C'est un rapport qui, globalement, fait 4 pages.

**M. le PRESIDENT** : Merci Monsieur ALBRIEUX. Donc je vais maintenant vous soumettre au vote les éléments suivants :

- La présentation des comptes au 30 juin 2018. Je vous remercie de bien vouloir donner quitus au Conseil pour la gestion de l'exercice clos au 30 juin 2018. Alors on fait comme d'habitude, s'il y a des contres ou des abstentions, on passe pour voir combien vous représentez de voix. Que les choses soient bien claires. Qui est contre ? Laurent, il y a 3 voix là-bas trois votant représentant 23 voix). Qui s'abstient ? Donc on va prendre vos voix de votes contre et d'abstentions. Il n'y a pas d'abstention. Oui il y a une abstention (un votant représentant 13 voix). Donc je vous remercie. Je vous remercie après nous avoir entendu sur l'activité du 30/6/2018 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes, d'approuver les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat arrêté au 30 juin 2018 tels qu'ils vous ont été présentés. Un compte de résultat consolidé qui fait apparaître 2 772 257 € de produits et 2 641 919 € de dépenses, soit un résultat bénéficiaire de 73 838 €. Un bilan consolidé qui

s'équilibre à 4 567 001 €. Un projet de budget 2019/2020 qui s'équilibre à 2 421 000 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne – Je vous remercie.

Comme à l'accoutumée, je vous demande d'affecter le résultat de l'exercice du 30 juin 2018, soit 73 838 € en autre réserve. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je vous propose d'approuver le programme de l'exercice au 30 juin 2019 et le budget associé tels qu'ils viennent de vous être présentés. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes – L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée à terme du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire INKIPIO SAS pour une durée de 6 exercices qui viendra à terme lors de la clôture de l'exercice appelé sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2024. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

Changement du Commissaire aux comptes suppléant – L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée à terme des mandats du Commissaire aux Comptes suppléant. L'Assemblée Générale décide de nommer en tant que Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement AUDIT COMMISSARIAT COMPTABILITE, la Société INKIPIO Audit pour une durée de 6 exercices qui viendra à terme lors de la clôture de l'exercice appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos du 30 juin 2024. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Donc, c'est fini par rapport aux comptes. Je crois que le prochain intervenant, après moi, ce doit être Gontran

**M. BENIER** : Bien Mesdames, Messieurs, bonsoir. On va continuer avec les réjouissances comme aurait dit le Président puisque j'ai encore le plaisir de vous présenter la taxe territoriale dégâts. Donc si vous voulez, on ne va pas rentrer dans le détail pour la simple et bonne raison que l'on est rentré dans le détail l'an dernier au moment de l'Assemblée Générale et que celle-ci a été inscrite dans le schéma et je pense que les agents sont longuement revenus avec vos administrateurs à l'occasion des assemblées annuelles d'UG sur le principe de cette taxe. Néanmoins, je vous fais, juste, trois petits rappels. Donc on est parti sur la notion d'UG bénéficiaires et déficitaires avec des mini comptes d'exploitation. Donc que l'UG soit bénéficiaire ou déficitaire, automatiquement, toutes les communes auront une part de dégâts à prendre en charge – qu'ils soient donc en vert ou en rouge, ça, vous le verrez dans une carte par la suite. En plus dans les UG déficitaires, vous vous souvenez qu'on avait cette notion de part fixe qui était sur la base du déficit de l'UG divisé par le nombre de communes dans l'UG et, enfin, en plus pour les communes de l'UG, on a une part de dégâts supplémentaire qui représente la part des dégâts de la commune rapportée au déficit de leur UG. Donc chaque année, on vous propose conformément au schéma de valider les X, Y et Z en fonction de la somme que nous devons appeler. Pour mémoire, également, ça vous a été montré lors de vos assemblées annuelles de vos UG, voici le statut des UG pour les campagnes 2017/2018 – donc les vertes sont excédentaires, les rouges sont déficitaires – et conformément à ce qui avait été décidé l'an dernier pour qu'il y ait une certaine progressivité dans l'appel de cette contribution, nous allons appeler cette année 80 % du déficit du compte dégâts, soit environ 192 000 €. Donc on avait prévu, l'an dernier d'appeler 60 % qui représentaient 254 000. Cette année, c'est un mieux, d'ailleurs vous l'avez constaté dans les comptes 80 % ne représentent que 192 000. Donc par rapport à ça, nous restons dans la même logique que l'an dernier. C'est-à-dire qu'une première proposition qui est une répartition qui fait un peu plus appel à la solidarité au sein des UG. C'est-à-dire que les communes qui n'ont pas de dégâts payent une part fixe plus importante et à contrario une proposition qui pénalisera un peu plus les communes à dégâts. Donc le montant global appelé restera le même quelque soit l'hypothèse et le montant de la collecte par Unité de Gestion seront présentées sur une diapositive ensuite. Donc pour mémoire, là cette année, on vous

propose donc la première proposition un X à 8, un Y à 17 et un Z à 35 sachant que l'an dernier, la seule différence, le Z était à 25 et la seconde proposition est sur un 8, 7, 50 alors que l'an dernier, il était à 42. Dans les deux cas, comme je vous l'ai dit, le montant appelé sera, sensiblement, identique et on arrivera à une collecte d'environ 192 000 € qui représentent nos 80 % de déficit. Je vous remercie.

**M. le PRÉSIDENT :** Merci Gontran de cette présentation. Avant de continuer, je crois que Rachel MAZUIR, notre Sénateur est pris par une autre réunion de bonne heure. Il m'avait dit qu'il fallait, absolument, qu'il parte à 7 heures donc tu vas partir un petit peu plus tard je pense. Je vais te passer la parole, je pense que tu as des mots ou des informations à nous dire.

**M. MAZUIR :** Bien Monsieur le Président, bonjour à tous chers collègues chasseurs, ça devient une habitude tous les ans mais là tu as changé la date Joanny, je dois partir parce que j'ai une réunion qui suit. Oui, simplement un petit mot, la chasse vit – je parle de la chasse nationale – vit des moments un peu compliqués mais, moi, ce que je constate c'est que les responsables s'impliquent beaucoup dans ces changements. Je suis, bien sûr, membre du groupe chasse et pêche du Sénat. Le groupe le plus important de tous les autres groupes qui s'intéressent aux cultures traditionnelles (vigne, vin et autres), chasse et pêche est le groupe le plus important et les chasseurs sont, de loin, les plus nombreux mais il n'y a pas que des chasseurs. Il y a des sénateurs, des sénatrices aussi – un certain nombre, même un nombre certain – qui sont sensibles à ce qui se passe dans leur Département et qui sont là pour soutenir la chasse. La chasse a, bien sûr, évolué. Il y a beaucoup de têtes blanches ici. On se souvient de ce qu'elle était, de ce qu'elle est aujourd'hui. Il y a un changement. Donc on reçoit très régulièrement le Président national Willy SCHRAEM. On reçoit aussi, régulièrement, Olivier THIBAUT qui était le Directeur de l'Office National – ONCFS – il va être amené à être Directeur d'autre chose, on ne sait pas, on verra. Les choses évoluent. Moi je me réjouis de ce que tous ces gens que l'on rencontre, ne lâchent rien, défendent la chasse, disent qu'elle a toute sa place dans la biodiversité et, à juste titre, ils prétendent qu'ils ont leur place dans cette évolution qui se fait aujourd'hui. Donc moi je tiens à les remercier tous parce que je pense qu'ils ont raison. Que nous sommes exemplaires. Que nous devons continuer à être exemplaires et que c'est à ce prix-là que nous aurons toute notre place auprès des autres fédérations qui vont intégrer cet office français de la biodiversité **et de la chasse**. Voilà le Sénat a voté pour le maintien de la chasse – pas tous ceux de mon groupe, enfin bon passons, majoritairement ça a été **et de la chasse**. Donc je tiens aussi à remercier Joanny et Laurent, je les ai reçus à ma permanence et j'ai transmis à Jean-Noël CARDOUX, un document qu'ils ont rédigé, qu'on a rédigé un peu en commun, qui a été apprécié et qui correspond à ce qui se fait, ce qui se dit à des nuances près parce que toutes les chasses ne sont pas les mêmes du Nord Pas de Calais jusqu'en Paca mais qui se rejoignent sur bien des points. Donc je voulais vous dire que moi j'étais heureux de pouvoir défendre la chasse dans le groupe du Sénat et puis heureux aussi de voir que dans l'Ain on travaille bien et que l'on travaille à être présent dans cette évolution de la biodiversité. Donc merci à tous et je m'excuse encore de devoir vous quitter mais je suis certain que Charles DE LA VERPILLIERE vous dira l'essentiel concernant ce qui se fait à l'Assemblée Nationale. Oui je crois qu'il se passe aussi des choses intéressantes. Bon merci à tous encore et puis continuez et ne lâchez rien.

**M. le PRÉSIDENT :** Merci Rachel. Merci d'être venu. C'est gentil, merci beaucoup. Après les propos tenus par Rachel, on aura aussi, je pense, une intervention – quand on aura fini nos présentations techniques – Charles, tu n'es pas pressé de partir. Maintenant je vais passer la parole à notre Secrétaire Général de la Fédération qui va vous présenter les propositions à faire sur les dates d'ouvertures et toutes les demandes techniques.

**M. JANOD :** Bonsoir à toutes et à tous. Comme à l'accoutumée et conformément à notre schéma départemental de gestion cynégétique, nous vous proposons que les deux jours de non chasse soient le mardi et le vendredi. Pour mémoire, dans notre schéma, seule la notion des deux jours est évoquée

sans citer les jours concernés des fois qu'un jour le dimanche sans chasse ne fasse son apparition et que nous nous retrouvions avec trois jours sans chasse. Donc on reconduit les mêmes jours que l'année dernière, soit le mardi et le vendredi en fermeture. Nous allons regarder, maintenant, les dates d'ouvertures et de fermetures. L'ouverture générale, le 2<sup>ème</sup> dimanche de septembre soit le 8 septembre 2019 – Fermeture générale, le dernier jour de février soit le 29 février 2020. Fermeture du petit gibier – lapin, faisan, perdrix – le 2<sup>ème</sup> dimanche de janvier soit le 12 janvier 2020. Pour le lièvre, ouverture du 4<sup>ème</sup> dimanche de septembre, soit le 22 septembre 2019 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2019 en plaine et 11 novembre 2019 en montagne. Parallèlement, sur les unités de gestion 3 et 4, cette période sera reculée de 2 semaines, à savoir du dimanche 6 octobre 2019 jusqu'au lundi 11 novembre 2019 inclus. Nous pensons tous que c'est une bonne mesure pour la gestion de cette espèce.

Grand gibier – Ouverture du chevreuil, à l'ouverture générale, soit le 8 septembre 2019 et fermeture le 31 janvier 2020 – Ouverture de la chevrette – Le 15 octobre 2019 et fermeture le 31 janvier 2020. Sur autorisation préfectorale, possibilité de chasser à l'approche et à l'affût du 1<sup>er</sup> juin à la veille de l'ouverture générale. Pour le chamois – Ouverture du chamois à l'ouverture générale, le 8 septembre 2019 et fermeture le 31 octobre 2019 pour une période de 3 semaines, du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 21 novembre 2019 inclus. Vous vous rappelez que l'année dernière vous aviez voté une fermeture date-date – 1<sup>er</sup> au 21 – ce sera, systématiquement, toujours ces dates-là, donc c'est renouvelé. Réouverture le 22 novembre 2019 et fermeture le 29 février 2020. Sur autorisation préfectorale, possibilité de chasser à l'approche et à l'affût du 1<sup>er</sup> septembre à la veille de l'ouverture générale. On a indiqué la fermeture du 29 février 2020 parce que c'est possible dans les textes donc il n'y a aucun problème.

Pour le cerf – Ouverture du cerf à l'ouverture générale le 8 septembre 2019 et fermeture à la fermeture générale, le 29 février 2020. Également sur autorisation préfectorale, possibilité de chasser à l'approche et à l'affût du 1<sup>er</sup> septembre à la veille de l'ouverture générale.

Le daim – Ouverture du daim à l'ouverture générale, soit le 8 septembre et fermeture le 29 février 2020.

Le sanglier – Sur autorisation préfectorale, possibilité de chasser du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 14 août 2019 – Ouverture anticipée, comme d'habitude, du 15 août 2019 à la veille de l'ouverture générale sans formalité particulière. Ouverture générale le 8 septembre 2019, fermeture le 29 février 2020.

La bécasse – Alors bécasse et gibier d'eau – Selon arrêté ministériel, de l'ouverture générale soit le 8 septembre 2019 au 20 février 2020 – Gibier d'eau selon arrêté ministériel permanent.

Maintenant, on va parler des tarifs pour la saison prochaine. Alors comme l'a dit le Président, tout à l'heure, il y a une réforme nationale qui est en cours, qui nous ennuie bien et on est un peu dans la vague. Donc il a été décidé, on va vous proposer de voter. Compte tenu de la baisse du permis de chasser national à 200 € + frais de gestion 5 € - c'est le minimum de frais de dossier que tout le monde peut prendre – et de la suppression du timbre grand gibier national. Pour le Département, dans l'état, cette réforme va conduire à voir chasser ensemble des personnes qui auront acquitté une validation nationale à 200 € sans participer au financement des dégâts 01 et des personnes qui auront acquitté une validation départementale grand gibier à 36 €. En termes de justice sociale, cela n'est pas tenable. Pour ces faits et après réflexion, le Conseil d'Administration vous propose la suppression de notre timbre grand gibier à 36 € et de passer le prix de la vignette fédérale de 70 € à 95 €. C'est-à-dire que tout le monde pourra chasser tout. Il y aura également 5 € de frais de gestion comme le national. Ainsi après validation, le permis départemental reviendra aux environs de 150 € soit une différence de 50 € avec le national. Nous sommes, également, en négociation, pour l'assurance responsabilité du chasseur. Voilà ce que l'on a à vous proposer. Alors ce que je voulais vous demander, c'est pour gagner du temps, si vous êtes d'accord pour les résolutions si ça dit ce que vous avez sur votre feuille de vote, c'est tout des dates, on n'a rien changé. C'est toutes des dates, on n'a rien changé. On a remis les jours et ainsi de suite. Si pour ces dates que je vous ai proposées, qu'on vote à main levée, ça gagnera du

temps au niveau du dépouillement, si vous êtes d'accord. Alors, qui est-ce qui est pour la proposition des dates que j'ai effectuées ? Qui est contre ?

Interruption dans l'assemblée car il manque des informations...

**M. JANOD** : Attendez, ne bougez pas, il en reste là. Excusez-moi, je n'ai pas attention... Parce que la vignette fédérale à 95 €, elle était en dernier.

Maintien de l'adhésion territoriale à 106 donc ça ne change pas. Maintien du prix du bracelet sanglier à 36 – remboursement possible avec une décote de 4 € comme d'habitude, ça ne change pas. Maintien du bracelet chevreuil à 28 €. Maintien du prix du bracelet chamois à 28 €. Diminution du prix du bracelet daim à 50 € - on l'a passé à 28, ce n'est pas la peine de faire différents tarifs. Il y a peu de bracelets daim donc on tout mis à 28 et maintien du prix du bracelet cerf à 100 €. Donc là, il n'y a aucune modification dans les prix des bracelets. Simplement c'est ce que je voulais, revenir en arrière, donc à partir de la résolution 6, est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on vote à main levée jusqu'à la résolution 11. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Donc maintenant je passe la parole au Président.

**M. le PRÉSIDENT** : Patrick, j'avais une petite remarque à faire. Tout à l'heure quand tu as dit « sur autorisation préfectorale, possibilité de chasser à l'affut », c'est le brocard uniquement. Tu n'avais pas cité le brocard.

**M. JANOD** : Donc là, vous allez voter toutes les résolutions donc vous mettez bien une petite croix dans la case que vous souhaitez jusqu'à la résolution 5. D'accord ? Donc voilà, il y a une pause, vous votez. On va passer pour récupérer les bulletins de votes. Vous répondez jusqu'à la 5.

**M. le PRÉSIDENT** : Il nous faudrait, comme d'habitude, mettre en place un bureau de dépouillement. Donc on a un responsable du bureau de dépouillement. Nous avons un responsable, Monsieur Michel THIEBAUT, et il nous faudrait avec lui 8 accesseurs. Et s'il y en avait le plus possible dispersés dans les UG, ce serait parfait. Alors on attend les volontaires. Michel si tu veux bien te lever et essayer de réunir 8 personnes avec toi pour faire ce dépouillement. Ah bah, il y en a qui se lèvent rapidement, ça va aller vite. Quand vous êtes complets, vous me le dites. C'est bon. Je crois que c'est la première fois que ça a été aussi rapide. Merci à vous d'occuper une partie de notre Assemblée pour participer à ce dépouillement.

**M. GIGOUT** : On va reprendre nos travaux. Donc on va parler de termes barbares, ça a été évoqué, à plusieurs reprises, dans le rapport moral du Président. C'est ce qu'on appelle les CPO – les Conventions Pluriannuelles d'objectifs – donc aujourd'hui nous avons 2 qui sont en cours de fonctionnement. Donc une qui arrive à sa 3<sup>ème</sup> année – habituellement leur durée de vie, c'est 3 ans -. Une avec le Département qui va finir à cette fin d'année donc on verra bien s'il nous est proposé de poursuivre cette activité. Une autre avec le Conseil Régional qui a été votée donc en décembre 2018 et qui est répartie pour 2019 jusqu'à 2021. Dans les montants globaux, parce que c'est quand même des choses qui sont importantes et Charles *De la VERPILLIERE* me posait la question. Globalement, le Département apporte en subvention à la Fédération des Chasseurs de l'Ain, 150 000 € par an et le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes apporte à la Fédération des Chasseurs de l'Ain 85 à 90 000 €. On vous a dit, tout à l'heure, qu'au niveau du bilan actif, il y avait une petite régression – 350 000 € de mémoire – en disant que c'était parce qu'on était en attente de paiements de subventions, ce n'est pas une carence ni du Département ni de la Région, c'est simplement qu'on n'a pas fait la demande de paiement pour une raison très simple, c'est que Carole GALFO, qui a été chargée de mission en charge de la rédaction du schéma départemental de gestion cynégétique – a eu un heureux évènement – et que je ne m'attendais pas à ça, mais bon on fait avec, on fait partie des entreprises qui n'ont pas peur de recruter des jeunes femmes, donc elle va reprendre le travail, normalement, le 17 mai si je ne me trompe et

elle est, principalement, fléchée sur l'animation technique, administrative et financière de ces deux CPO. Aujourd'hui c'est moi qui m'y colle, c'est en pointillés, c'est très désagréable et à mon avis, ce n'est pas très efficace mais Carole sera là pour prendre le relais. On est dans une logique, un peu, de chargé de mission très transversale donc elle va préparer le travail et après ça redescendra auprès de chaque technicien et de chaque UG. Donc là, les subventions, je vous ramène sur la période 2018, on a eu de la Région AURA 98 200 € et le Département aura 151 698. Je tiens, quand même, à féliciter le Département ici présent parce que le terme – Franck tu me reprends si je ne suis pas bon – parce que dans un contexte de budget contraint – c'est le terme qui est employé par la vice-présidente Véronique BAUDE qui gère ce dossier, le Département ne nous a pas dégradé notre attribution, il nous a demandé de rester dans une enveloppe similaire. On aurait pu « avoir des injonctions » à ce qu'on bénéficie de subventions beaucoup moindres parce que les collectivités, quel que soit leur niveau, sont toutes aujourd'hui dans des difficultés financières, font les arbitrages et réduisent tout un tas de dépenses. Alors dans les actions dont vous avez bénéficiées – on va les suivre un petit peu – on a tout ce qui était - poste haut mirador – donc fourniture de 1 400 miradors en kits et de 100 miradors prémontés et subventionnés à 50 %. Donc la Région AURA a apporté 25 000 € de subventions, le Conseil Départemental 25 000. Ce que je voudrais rajouter, par rapport, à cette CPO – en tout cas celle du Département je suis vraiment très attentif, à la Région, peut-être, un peu moins – c'est que les actions qui sont portés dans le cadre de cette CPO, elles ne sont pas que cynégétiques. C'est-à-dire que quand on a un poste haut, ok c'est pour les chasseurs mais c'est, également, pour la sécurité des autres donc on est dans quelque chose où, à chaque fois, on est dans plusieurs objectifs à atteindre avec une même action. Nous avons été aidés, également, dans l'acquisition, donc de pièges photos qui nous permet de faire des suivis d'espèces, de faire des suivis sur des agrainoirs donc là, la Région AURA a amené 25 000 € et le Département 25 000. Donc nous avons pu nous équiper d'une cinquantaine de pièges photographiques qui tournent, actuellement, sur l'unité de gestion 8, donc Hauteville, autour d'EVOGES – Il y a Michel THIEBAUT qui n'est pas loin – les pièges photos sont posés, systématiquement, par paire, en binôme et en quinconce de manière à être capables de filmer les lynx sous leurs « deux faces » sachant que le pelage du lynx est à l'identique de votre empreinte digitale, c'est-à-dire que chaque pelage est unique. On a un petit logiciel qui permet derrière de répertorier les animaux, de les nommer et de savoir « combien » sont en train de tourner sur le secteur. On est quand même monté, en période de rut – on est en train d'en sortir, c'est mars-avril- sur 40 communes on a quand même comptabilisé 18 lynx le printemps dernier. Alors « les mâles » sont en extension territoriale et donc on a des animaux qui viennent « chevaucher » le territoire d'autres animaux soit des combats de mâles, tout simplement, soit « pour aller saillir » les femelles. En termes de statistiques par rapport au nombre de lynx qui ont été vus, les lynx résidents sont 3 ou 4 et quand je dis 3, c'est parce qu'il y a un lynx, sur les 40 communes, qu'on a photographié 17 fois donc on sait que celui-là, il est sur place, il ne bouge pas donc en fait, globalement, sur les 40 communes on peut considérer qu'il y a 3 lynx qui sont présents. Ensuite le financement de 1 500 réflecteurs pour limiter la collision routière avec la faune sauvage. Equipement de 1 km de tronçon pas unité de gestion. La Région a apporté 14 400 et le Département 3 120. Donc c'est une expérimentation qui se met en place sur tout le département. On est dans des logiques d'équiper un kilomètre continu ou discontinu, avec équipements de chaque côté de la route. L'expérimentation a été conduite par les hauts-savoyards, qui ont plus de 600 kilomètres de tronçons comme ça qui sont équipés et, où, sur certains tronçons, la mortalité a disparu à 100 %. Donc le service des routes du Département de l'Ain est allé voir le service des routes du Département de la Savoie, parce qu'au départ ils étaient un petit peu – j'ai envie de dire – interrogés sur est-ce que ça va servir ou pas ? Parce qu'il ne faut pas oublier, quand même, qu'on a besoin de tronçons accidentogènes, donc là il y a 3 ans en arrière, on a lancé des enquêtes auprès de toutes les sociétés de chasse qui nous ont fait remonter les statistiques et géographiquement, les tronçons voilà, le nombre de bestioles qu'on a ramassées cette année sur tel endroit et tout, donc ça, ça nous permet

de savoir quelles sont les zones prioritaires et, parallèlement à ça, il faut qu'il y ait une société de chasse qui veuille bien poser les piquets et puis qui veuille bien les enlever quand le service des routes va venir entretenir les bordures. Donc ce n'est quand même pas rien. Alors aujourd'hui on n'a pas de difficultés pour avoir des volontaires et, oralement, on a déjà des retours avec des sociétés qui nous disent « bah d'habitude, là, il y en avait 10 qui se faisaient cartonnés, cette année on en a ramassé 1 ». Donc on va affiner ça d'une manière beaucoup plus scientifique pour évaluer l'intérêt mais c'est quelque chose qui à mon avis donne satisfaction. Il va y avoir un autre équipement qui va se mettre en place sur la 2 fois 2 voies dans le pays de Gex avec, normalement, des panneaux lumineux qui s'allument uniquement lorsque la grande faune s'approche de l'axe routier. C'est-à-dire qu'on a des capteurs, des radars qui sont capables d'identifier la venue d'un animal et qui vont informer, en tant réel et dynamique, le conducteur de l'imminence d'un danger. La Savoie et la Haute-Savoie, on l'a mis en place déjà, ça donne satisfaction. Par contre, là où un piquet réflecteur coûte 15 € TTC, un système radar avec déclenchement d'un panneau lumineux va coûter 50 à 60 000 €. C'est-à-dire que vous ne pouvez pas travailler avec les mêmes échelles. Par contre sur certains tronçons et dans le pays de Gex, on va dire cœur de foyer des cerfs, on a des cheminements qui sont clairement identifiés avec des animaux qui prennent tout le temps, tout le temps le même endroit. Des accidents réguliers avec cette grande faune, alors certes pour la collectivité il y a un investissement qui est conséquent mais par contre le jeu en vaut la chandelle par rapport à la sécurité des usagers de la route.

Les intercultures, donc financement de semences pour la mise en place des intercultures donc on en parlera un petit peu plus tard. La Région apporte 20 000 € et le département de l'Ain 30 000 €. L'année dernière, on a quand même semé pour 52 000 € d'intercultures sur 2 082 hectares et vous le verrez tout à l'heure, avec un recul constant de la moutarde seule où aujourd'hui les intercultures sont des mélanges complexes qui ont de multiples intérêts pour la faune chassable ou non chassable, qui ont des intérêts par rapport à la lutte contre l'érosion, qui ont des intérêts pour limiter les transferts d'intrants – produits phytosanitaires, engrais – en horizontal, en vertical, qui constituent, également, des paysages pendant l'hiver si la gelée n'est pas trop précoce bah on continue à avoir des terres qui sont – j'ai envie de dire – qui sont fleuries, qui sont occupées et puis on a vraiment bien progressé dans la maîtrise de ces technologies à travers la nature des espèces, entre autres - c'est tout con – mais la taille des graines. Si vous avez des tailles de graines hétérogènes, c'est compliqué de semer en une fois. On a fait attention à la taille des graines, on a fait attention à ce que ces végétaux ne soient pas non plus porteurs de pathologie pour les cultures à venir. Donc on fait toujours attention. Des semences certifiées. Des semences certifiées bio pour les agriculteurs qui veulent faire des intercultures quand ils ont fait une conversion bio donc, voilà, on fait attention à ce dossier qui reste, quand même, très, très important.

Ensuite, gestion des espaces naturels sensibles et autres espaces – Domaine de Vernanges et étang Chapelier, conservation et amélioration d'un réseau de haies. Donc le Département 13 800. Le Conseil Régional 12 478. Donc dans la gestion du Domaine de Vernanges et de Chapelier, nous sommes rentrés, nous avons proposé notre candidature à ce qu'on appelle la labellisation « espaces naturels sensibles ». Donc ce sont des sites qui ont une valeur biologique avérée, qui restent connectés à l'économie – donc les étangs doivent faire du poisson – qui sont dans la mesure du possible destinés à accueillir du public et à développer le tourisme de proximité. Donc l'Étang Chapelier, ça n'a pas encore été évoqué, on a quand même eu 40 000 € de travaux sur cet étang, payés à 100 % par le Département. Donc quand je dis des travaux, c'est réfection de la pêcherie, biefs primaires, biefs secondaires, tous les fossés, toutes les prises d'eau. Le thou, l'ébie donc le trop plein donc ce n'est pas une petite affaire, cet étang a été deux années en à sec pour être capable – on a aussi raboté un haut fond sur lequel les cormorans venaient s'installer – donc c'est quelque chose d'important. L'étang n'avait pas été entretenu par le précédent pisciculteur donc il y avait besoin de refaire tous ces travaux

et, aujourd'hui tout est refait correctement. L'ensemble des ouvrages ont été équipés avec des grilles inox, des empellement inox donc – j'ai envie de dire – c'est du beau travail et c'est sa deuxième année en eau et l'année dernière il y a eu une très belle pêche. C'est Monsieur *Julien CARTEMILION* qui exploite cet étang donc qui nous paie une location pour.

Ensuite la lutte contre les espèces invasives ou nuisibles donc là je ne suis pas bon puisque le terme de nuisible n'existe plus aujourd'hui, c'est « espèce susceptible d'occasionner des dégâts » mais je pense que nuisible ça vous parle beaucoup plus. Donc là, on a une intervention unique du Conseil Départemental de l'Ain, c'est « l'indemnisation des piégeurs pour la lutte contre les ragondins et contre les renards », donc ça, c'est pareil c'est payé à 100 % par le Département.

Pour ma part, j'en ai fini et je vous remercie de votre attention.

**M. le PRESIDENT** : Merci Laurent de la présentation de ces deux CPO. J'en profite pour remercier, bien sûr, le Conseil Départemental avec qui on travaille très souvent ensemble. Monsieur COURTOIS, qui est présent ici, malheureusement, bon, il aurait pu prendre la parole. Il n'est pas élu mais il ne veut pas et Charles DE LA VERPILLERE est aussi Conseiller Départemental. On travaille beaucoup avec ces deux organismes le Conseil Départemental et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec ces conventions, je crois que ça va dans le bon sens. Beaucoup de régions et de départements en France aimeraient bien travailler dans les mêmes conditions, je crois qu'en France il n'y a que 2 régions qui travaillent avec les chasseurs comme le fait la Région Auvergne-Rhône-Alpes et aussi beaucoup de fédérations aimeraient travailler avec les Conseils Départementaux. Voilà. Donc pour continuer, on va passer à l'ordre du jour suivant c'est-à-dire la présentation. Les différents intervenants pour vous faire les présentations techniques. Je vais appeler Monsieur Robert GARIN, responsable de la Commission Grand Gibier avec Monsieur Yoann BOLLET, technicien qui va vous en faire un point sur le grand gibier plus l'UNUCR.

**M. BOLLET** : Bien, Mesdames, Messieurs, bonsoir, je vais vous présenter le bilan technique concernant le grand gibier donc pour le Département, pour la saison qui vient de s'écouler. Nous allons commercer ce bilan avec les bilans des prélèvements chevreuils. Donc tout d'abord un taux de réalisation à 87 % cette année. Taux de réalisation stable par rapport à la saison précédente mais par contre ce qui est à noter, c'est qu'il est en progression constante depuis 10 ans. Donc c'est plutôt quelque chose de positif puisqu'il s'accompagne aussi d'une hausse des attributions dont on peut estimer qu'on a des populations de chevreuils en progression quand même. Donc attribution 3823 animaux, la saison dernière pour 3344 prélevés. Donc pour ce qui est de l'évolutions des prélèvements depuis la saison 67/68, vous voyez qu'on est à 3344 animaux prélevés donc on est à 70 % à peu près du plus fort prélèvement qu'on a eu dans le département donc pour la saison 2000/2001 donc vous avez vu cette forte chute mais on est quand même sur la bonne pente pour le moment actuellement, toujours en progression depuis la saison 2010/2011.

Pour ce qui est des taux de réalisation par UG donc pour avoir une vue un petit peu globale sur le département. Vous voyez qu'il y a un petit peu de disparités au niveau des taux de réalisation qui s'échelonnent entre 68 % et 98 % pour une UG donc un très bon taux de réalisation donc une seule UG qui est en-dessous de 80 % de réalisation donc c'est plutôt bon pour l'ensemble des unités de gestion. Ces différences de taux de réalisation, elles peuvent être liées à un intérêt plus ou moins marqué pour la chasse de l'espèce – on va chasser en priorité le chevreuil ou pas suivant les secteurs, ou la chasse du chevreuil sera plus ou moins secondaire – et aussi, ils peuvent varier aussi c'est à voir si les attributions sont calées comme il faut par rapport aux populations. Quand on voit tous les taux de réalisation, on peut se dire qu'on n'est quand même pas trop mal calé sur l'état des populations. Donc à retenir, sur dix ans, une hausse globale pour toutes les UG quasiment.

Sur le plan qualitatif, concernant le sexe ratio donc on est à 46 % de femelles, à 54 % de mâles. L'idéal serait d'arriver à 50/50/. Ce déséquilibre a tendance à se restreindre puisqu'on était à 58 % de mâles pour 42 % de femelles la saison précédente. Ça s'améliore. L'âge ratio, lui, il est à 30 %, c'est l'objectif qu'on s'est fixé sachant qu'il est bien cadré puisque déjà beaucoup d'UG mettaient déjà, systématiquement, 1/3 de jeunes dans les attributions donc ça c'était déjà quelque chose de calé et cette mesure va se généraliser dès la saison qui arrive pour toutes les unités de gestion puisque ça a été encadré dans le schéma de gestion cynégétique qui encadre un minimum d'1/3 de jeunes dans les attributions.

Donc juste, la répartition des prélèvements mensuels sur la saison, donc vous voyez des prélèvements anecdotiques pour la période du tir d'été. Par contre, voilà, à noter 202 chevrettes en janvier donc liées au décalage de la fermeture de la chevette sur la saison dernière.

**M. GARIN** : Pour ce qui est du prélèvement de la chevette, on ne savait pas trop où nous allions aller mais quand on voit le résultat de cette année, 202 chevrettes ce n'est pas énorme. Mais ce qui est important, c'est qu'on tend à l'équilibre prélèvement chevrettes – brocards pour l'ensemble de l'année.

**M. BOLLET** : Donc après avoir fait le tour des prélèvements donc chevreuils, en ce qui concerne le suivi des populations donc la Fédération s'est engagée depuis quelques années maintenant dans la démarche ICE – donc le suivi des Indices de Changement Ecologique – pour le suivi des ongulés. Vous le savez, deux données sont prises en compte donc les IK voitures – les IKV – donc effectuées le matin et le soir, 4 passages et les mesures biométriques sur les pattes des jeunes ongulés. Plusieurs mesures peuvent être faites sur les ongulés. Dans l'Ain, ça a été choisi les pattes et donc là on tient à vous remercier pour votre implication dans la réalisation des circuits IKV parce qu'on sait que ça prend du temps. Sur pas mal d'UG, vous vous êtes investis là-dedans donc on vous remercie bien de votre participation.

Voici l'analyse des pattes prélevées sur les chevrellards donc qu'on récupère chaque saison qui nous sert à la fois de faire le contrôle du taux de jeunes prélevés et puis de faire les mesures biométriques utiles pour les ICE. Là, vous pouvez voir les différentes erreurs qui ont été rencontrées, donc des pâtes sèches où là aucune exploitation n'est possible – ni vérification de l'âge ni mesure biométrique -, des pattes trop dépouillées sur lesquelles, là, on va pouvoir vérifier l'âge mais, par contre on ne pourra pas exploiter la mesure biométrique et des pattes coupées avant l'articulation et donc là, c'est pareil, on ne pourra pas non plus tirer les informations de performances des animaux. Donc, globalement, deux erreurs ressortent. Une bague non solidaire impliquant une sanction sur la prochaine attribution donc souvent la bague non solidaire, c'est lié à l'ancienne habitude de baguer les animaux sur le haut de patte et de ne pas les baguer, suivant la nouvelle méthode, montrée sur la photo derrière moi. Donc ça, ça a tendance à se réduire aussi. Quelques pattes trop dépouillées, où là aussi on a quelques problèmes – je vous l'ai dit – pour pouvoir tirer l'information de la performance des animaux. Ce qui est à noter c'est qu'au fil des années, on voit que la mesure s'installe bien et donc les prélèvements sont de mieux en mieux et leur qualité augmente. On est à 70 % de bons prélèvements. Je tiens à tempérer les 10 % d'adultes dans ces échantillons, il faut savoir que dans l'UG 8, dans le cadre du programme pro prédateurs, on récolte aussi les pattes d'adultes pour d'autres informations et c'est donc ce qui fait monter un petit peu le pourcentage d'adultes dans les erreurs. Voilà.

En ce qui concerne le bilan des prélèvements chamois – Donc un taux de réalisation stable donc 69 % en 2017/2018. Là vous voyez qu'on était à 68 mais, globalement, sur les dix ans on était sur une phase ascendante et un bon taux de réalisation au niveau des jeunes et puis des éterlous. La fermeture

du chamois dans le pays de Gex explique donc la baisse des prélèvements sur la période 2010/2014. Donc depuis cette période maintenant les attributions ont été multipliées par 3 donc on est reparti à la hausse, ça a permis de laisser souffler les populations et maintenant on peut repartir dans une gestion correcte.

Pour ce qui est des prélèvements cerfs, un bon taux de réalisation de 81 % pour les cerfs y compris pour les classes jeunes. Vous voyez les attributions 236, réalisées 190. Donc des réalisations et des attributions qui ont doublées depuis 2015/2016 donc une espèce qui progresse dans le département.

En ce qui concerne les bilans de prélèvements de sangliers – Alors on a une baisse globale des prélèvements sur le département. On est passé de 7489 à 6801. 9 % de baisse. D'importantes disparités dans les unités de gestion quand même. A noter une baisse globale des prélèvements en montagne de près de 20 %. Vous voyez que sur les unités de gestion de plaine, cette baisse est un peu moins forte. Mais bon ces prélèvements restent relativement importants. Donc malgré cette légère baisse, les prélèvements en 2018/2019 c'est quand même la 3<sup>ème</sup> saison la plus prolifique. Donc 95 % ont été effectués en battue, 5 % en chasse individuelle. La battue reste prépondérante dans le prélèvement de cette espèce. Donc une forte augmentation des prélèvements en janvier, février. On est à 25 %. Des prélèvements estivaux qui restent anecdotiques et là baisse des prélèvements cette année, normalement, le facteur est quand même lié, enfin au facteur météorologique du début de saison où on a eu des conditions difficiles pour la chasse et durant cette période le déficit de prélèvement n'a pas été récupéré sur la fin de saison puisque voilà il faudrait une pression de chasse très, très importante pour récupérer, ça n'a pas été possible donc là pour l'instant ça a créé ce déficit et c'est réellement sur cette période et surtout sur le mois d'octobre où on a eu une forte baisse des prélèvements cette année. Donc des prélèvements qui se répartissent entre 53 % de males, 47 % de femelles. C'est assez équilibré et 46 % d'animaux de moins de 50 kg. On voudrait faire un tirage aléatoire, je pense qu'on ne ferait pas mieux...

Pour faire une petite synthèse, pour le chevreuil, il y a une stabilité du taux de réalisation malgré l'augmentation des attributions. Une UG en dessous de 70 % et 5 au-dessus de 90 % donc plutôt intéressant. Généralisation à l'ensemble des unités de gestion de l'attribution d'un tiers de jeunes par la prochaine campagne et puis encore quelques erreurs de baguages sur les jeunes avec des bracelets non solidaires de pattes donc ça à améliorer.

Donc pour le cerf, l'augmentation des attributions n'a pas eu de conséquence sur le taux de réalisation donc ce dernier reste bon dans toutes les catégories. De plus en plus d'observations donc sur la partie Est du département, une espèce qui a tendance à coloniser de nouveaux territoires. On a des informations d'observations de plus en plus récurrentes.

Donc pour le chamois, une stabilité du taux de réalisation avec un taux de réalisation de 80 % sur l'UG 12 pays de Gex, et décroche un peu quand sur les secteurs où les populations évoluent davantage dans un milieu forestier.

Pour le sanglier donc légère baisse des prélèvements : 9 %. Comme l'an dernier difficulté de pratiquer la chasse en début de saison donc ça, je pense qu'il va, peut-être, falloir s'y habituer. Pression de chasse plus forte en fin de saison bien que les chutes de neige aient perturbé la pratique dans certains secteurs. Une population restant encore importante.

**M. GARIN** : Pour ce qui est de la baisse des prélèvements de sangliers en montagne, donc dans toutes les UG, c'était un peu général. Par rapport à la plaine, il y a eu beaucoup de difficultés à pouvoir chasser

avec la pyrale du buis. Les remises ont été modifiées, la chasse a été modifiée. J'espère que cette année ça pourra revenir à un temps normal, qu'on revienne à des prélèvements un peu plus importants.

**M. BOLLET :** Maintenant une information sur les bilans des recherches au sang. Bon on peut vous dire que des conducteurs d'autres départements peuvent intervenir donc on n'a pas forcément toutes les données. Il y a des grosses disparités, malgré tout, suivant les UG pour ces recherches. Donc on a 236 recherches effectuées sur le département avec un taux de réussite à 31.38 %. Le plus grand nombre de recherches 207 se font derrière des battues donc comme on l'a vu, la chasse la plus pratiquée sur le grand gibier dans le département. Et puis, un écart important, par contre, entre les recherches sur le sanglier et les recherches sur le chevreuil. Le nombre de recherches sur le chevreuil sont quand même très faibles par rapport au nombre d'animaux qui sont attribués sur le département. Donc des recherches parfois très longues, vous pouvez voir la répartition par distances qui peuvent atteindre jusqu'à 5 km. Donc un gros travail fait par les conducteurs de chiens de sang. Donc ici je vous laisse observer les chiffres, notamment, sur les types de blessures que l'on peut retrouver qui ont occasionnées des recherches AIN. Et ici les causes d'échecs. Je vous laisse observer les chiffres. Ce qu'on tient à rappeler, c'est que c'est quand même un devoir du chasseur de rechercher les animaux blessés dès qu'on a un doute. L'objectif, c'est d'améliorer un peu le comportement du chasseur, de ne pas piétiner les pistes. De ne pas relâcher des chiens, comme ça peut être fait souvent, sur des animaux en se disant « comme ça on va le recoiner derrière ! » et de bien matérialiser les emplacements des indices de blessures et surtout toujours avoir, au maximum, la personne qui a tiré, voire quelqu'un qui connaît très bien les lieux pour pouvoir accueillir le conducteur de chiens de sang, le lendemain, à son arrivée pour faire la recherche. On tient aussi à vous dire, qu'il ne faut pas hésiter à demander des contrôles de tir par les conducteurs de chiens de sang, ils sont prêts à le faire. Même si vous avez, si vous ne trouvez aucun indice. Vous vous dites « c'est quand même bizarre que je l'aie loupé ? » Il n'y a pas forcément des indices tout de suite donc n'hésitez pas à faire contrôler, simplement contrôles les tirs, par les conducteurs de chiens de sang. Ils sont prêts à venir et donc je pense qu'il faut les remercier vivement pour leur dévouement et leur engagement dans leur mission. Voilà, je vous remercie.

**M. le PRÉSIDENT :** Donc Maintenant c'est Freddy ODET qui va vous présenter avec Robert GARIN, le Président de la Commission grand gibier.

**M. ODET :** Nous allons passer maintenant au bilan des dégâts. Les chiffres sont exprimés en année comptable, 1<sup>er</sup> juillet 2017/30 juin 2018 donc c'est les dossiers qui sont ouverts durant cette période. La répartition par culture – je vais vous donner les grandes lignes – prairies 206 000 presque 207 000 €, on a eu vraiment une augmentation importante de l'indemnisation sur les prairies et, malheureusement, je crains que ce ne soit encore le cas cette année, l'indemnisation sera encore importante pour les prairies l'an prochain. Re-semis de maïs, ça a été la bonne surprise de l'an dernier. Il y a eu un créneau assez court pour semer, une durée d'intervention des semis très courte. Une levée assez rapide et seulement 7 000 € de re-semis maïs, c'est sur ce point qu'on arrive à limiter considérablement la facture. Re-semis céréales, 3 300 €. Maïs toujours très important, 49 % des indemnisations en baisse mais encore important 343 000 €. Céréales, on le verra un peu plus tard, relativement stable 113 000 € et autres – dans autres on peut avoir des vignes – pour 5 000 € donc des cultures à forte valeur ajoutée. Ou oléo protéagineuses – soja, colza, tournesol, etc... – pour 18 900 €.

Les bilans des dégâts par unité de gestion, je vous laisserais prendre connaissance des chiffres. Vous les avez déjà découverts lors des réunions annuelles des unités de gestion. Entre 9 400 € et 187 900 € et dans la colonne de droite, vous avez l'évolution par rapport à la saison précédente. Donc pour un total de 701 400 €. La répartition des dégâts par commune, donc le plus foncé plus de 10 000 €. Vous avez également des communes en vert, c'est les communes sur lesquelles, il y a eu des dossiers

de dégâts mais aucune indemnisation n'a été versée. Les dossiers étaient en dessous du seuil d'indemnisation. On rappelle 100 € pour les prairies, 230 € pour les grandes cultures ou 3 % du montant de la surface. En dessous de 3 %, sauf si ça fait plus de 230 € ou plus de 100 € pour les prairies. Le maïs – on l'a dit – qui représente presque la moitié des indemnisations et le facteur prix qui joue de manière très grande. Des prix qui augmentent, on était à 14.50 € du quintal l'an dernier on n'est pas au 17.90 € de 2012 mais ça augmente. Les surfaces de maïs touchées, elles diminuent, également, par rapport à l'année 2017 puisqu'on est à 344 hectares, on reste quand même sur une fourchette assez haute, on dépasse les 300 hectares. On l'a mentionné tout à l'heure, la surface resemis maïs 315 hectares en 2017 et on est passé à 23 hectares lors de la dernière campagne. On l'a dit ça a permis de limiter considérablement la facture. Les surfaces de prairie, on est là aussi, sur une fourchette très haute : 212 hectares détruits pour la précédente campagne. On insiste sur les prairies, ça a considérablement augmenté. Il y a eu une année très difficile pour les exploitants du fait de la sécheresse, des stocks qui sont très bas pour certains donc c'est important de limiter les dégâts sur prairie.

Surfaces de céréales à paille détruites – Une relative stabilité 109 hectares, 112 hectares. Une petite précision, notamment sur la zone montagne, on a de plus en plus de surfaces cultivées en agriculture biologique – des conversions ou vraiment du bio – donc vous savez, vous comme moi que lorsqu'on est sur des cultures bio, le prix d'indemnisation n'est plus du tout le même donc là aussi on compte sur vous pour une prévention des cultures et l'intervention, notamment des tirs d'été, sur les champs de céréales.

**M. GARIN** : Je voudrais revenir un peu sur le montant des dégâts et les surfaces. Quand on regarde par rapport à l'année précédente, on a moins de dégâts en surfaces mais on a un coût beaucoup plus élevé. Si jamais, on se trouve dans des coûts élevés et qu'on arrive à des surfaces importantes comme l'année précédente, le financement va nous poser problème et ça ne sera plus du tout les mêmes sommes. On ne sera plus excédentaire, on sera déficitaire. Le plus important sur les maïs, c'est la clôture et de chasser dès qu'on peut, dès que les maïs sont en lait. C'est tout ce qu'on peut vous recommander de faire pour faire baisser le montant de cette somme de dégâts

**M. ODET** : Le bilan, encore une année difficile, une baisse des indemnisations malgré des cours de denrées en hausse. Ce qui a, également, sauvé un petit peu – on parle d'un point de vue indemnisation nous – c'est que les rendements sur maïs ont été plutôt moyens dans certains secteurs plutôt du fait de la sécheresse. Le faible dégât sur semis, on l'a dit, ont limité la facture. Dégâts très importants sur prairies et on insiste bien – Robert l'a souligné – agrainage dissuasif et pose de clôtures électriques est indispensable et le prélèvement. Voilà. Je vais laisser la parole à Gérard PIQUANT et Nicolas VARRAMBIER, pour le bilan petit gibier.

**M. VARRAMBIER** : Gérard PIQUANT et moi allons vous présenter le bilan du petit gibier – prélèvement – Alors ce bilan, il est établi à partir des bilans qui nous sont retournés donc ça représente environ 66 %, donc c'est en hausse mais ce n'est pas suffisant. On aimerait avoir 100 % mais enfin le bilan représente quand même 11 276 chasseurs. On commence par le lièvre, donc en nombre absolu : 4 284. On a ramené en nombre de chasseurs pour faire une comparaison par rapport à l'année dernière donc ce qui fait 0,380 lièvre par chasseur contre 0,387 l'année dernière. Le lapin, malheureusement c'est presque anecdotique : 756 lapins donc ce fait 0,067 par chasseur donc là on a un gros problème, notamment, sur la maladie qui décime les populations de lapins. Au niveau faisans, 30 465 faisans de prélevés, ce qui fait une moyenne de 2,70 par chasseur avec 55 186 oiseaux lâchés. Donc si on fait un petit taux de reprise, donc on occulte le gibier naturel mais ça fait 55 %. Perdrix grises 5 708 prélevées soit 0,50 par chasseur donc il faut... ça tombe pile avec 11 538 lâchées. Taux de reprise 48 %, on verra que par rapport à la perdrix rouge, le taux de reprise est beaucoup plus important. Perdrix rouge donc,

5 751 soit 0,51 par chasseur avec 14 995 oiseaux lâchés et donc vous voyez que le taux de reprise est beaucoup plus faible sur la perdrix rouge avec 38 %.

On passe au bilan prélèvement petit gibier migrateur – La bonne surprise au niveau de la bécasse, 5 513 oiseaux prélevés ce qui fait 0,489 par chasseur, on avait 0,328 l'année précédente. Le ramier, là aussi une bonne surprise enfin pas une surprise parce que le pigeon est en constante progressions 9 053 donc prélevés ce qui fait 0,802 par chasseur, l'année dernière on était à 0,624. Pour les autres espèces, là le prélèvement il est pour 100 chasseurs parce que les prélèvements sont plus anecdotiques – Tourterelle des bois donc 2,77 – Tourterelle turque 9,11 -Grive musicienne 18,43 - Grive draine 4,34 – Grive litorne 1,21 – Grive Mauvis 3,77 – Merle – 8,18 – Alouette 1,91 et la Caille des blés 1,95.

**M. PIQUANT** : J'ai noté deux ou trois petits trucs au sujet des retours des questionnaires. J'estime qu'on peut faire beaucoup mieux. 69 de plus que l'année passée, on a besoin de vos données. Il faut essayer de renvoyer au plus tôt et le maximum afin que l'on ait les renseignements. Sur le lièvre, on s'aperçoit qu'il y a une baisse des prélèvements. Je pense que c'est dû un peu à la sécheresse qu'on a eu au cours de la saison. Le lapin, bon le lapin, il y a quelques secteurs – je suis dans un secteur où l'on paye des dégâts de lapins – voilà, il y a des lapins qui sont cantonnés autour des maisons et donc qui font des dégâts, voilà. La bécasse, très bonne saison, 2000 de plus qu'en 2016. Pigeon ramier, un tiers de plus, ce n'est pas négligeable non plus et sur le lièvre, on s'aperçoit que la Bresse arrive avec un prélèvement au niveau du département de 26 %. Alors est-ce que c'est le fait d'avoir adopté un plan de gestion sur deux ans déjà et qui commence porter ses fruits. Je pense que c'est un indice qui est porteur de ce côté-là. Voilà.

**M. VARRAMBIER** : Pour rebondir sur le lièvre, voici la répartition des prélèvements lièvres par UG. Donc on voit que les unités de gestion sur la zone plaine ont des prélèvements beaucoup plus importants, donc 26 % pour l'UG Bresse. Vient ensuite l'UG 1 – Val de Saône Nord à égalité, Président, avec l'UG 2 Val de Saône Sud. Après zone montagne, ça devient vraiment anecdotique puisque on est au mieux à 2 %. Peut-être, qu'il y a aussi un intérêt un peu moindre sur cette espèce ou une difficulté accrue à la chasser.

Bilan des prélèvements gibier d'eau, là aussi on est sur 100 chasseurs. Donc le colvert arrive nettement en tête avec 135,4 pour 100 chasseurs, ce qui fait donc 1,35 par chasseur. Ce qui fait 15 269 prélevés avec 8 872 lâchers déclarés. Sarcelle d'hiver, donc là c'est une bonne surprise pour cette année donc avec 15,50 % chasseurs, soit en nombre absolu 1 748 et là, malheureusement, fuligule milouin, on arrive à 4,66 pour 100 chasseurs. Alors là, vraiment, quand on voit ce qu'il y a eu en Dombes, il y a quelques années. Chipeau 3,46 - Nette rousse 2,48 – Fuligule morillon 0,83 – Donc vous voyez qu'il faut 1 000 chasseurs pour tuer 83 fuligules morillon, ça devient quasi anecdotique. Le Canard souchet 0,71 – Canard siffleur 1,27 toujours pour 100 chasseurs – Pilet 0,87 et enfin pour les oies, donc on a tout cumulé mais c'est principalement de l'oie cendrée avec 0,56 pour 100 chasseurs. Il nous manque la Foulque macroule 3,07 pour 100 chasseurs. La Bécassine, là aussi c'est en augmentation avec 9,55 prélèvements pour 100 chasseurs et le Vanneau, là aussi, des prélèvements anecdotiques avec 0,63 pour 100 chasseurs. Donc si on remet sur un camembert les prélèvements, on voit que le colvert arrive largement en tête avec 82 %. Puis vient la sarcelle d'hiver 9 % donc c'est beaucoup mieux que l'année dernière. Milouin 3 %. Autres canards de surface 4 % et autres canards plongeurs 2 %. Donc 95 % des prélèvements concernent les canards de surface avec, comme je vous l'ai dit, une augmentation forte sur les prélèvements de sarcelles d'hiver. Canards plongeurs, c'est en nette baisse. Vous voulez rajouter quelque chose ?

**M. PIQUANT :** Non, je pense que sur les étangs il y a eu le manque d'eau, ça c'est certain. Ça a pu perturber les prélèvements. On voit une augmentation de 50 % des sarcelles d'hiver, bon c'est assez porteur quand même. Bon vous avez des reproductions qui sont assez perturbées sur l'eau avec la prédation : les corbeaux et autres parce qu'il y a énormément de prédateurs, aussi, sur les canetons. Bon le colvert reste toujours en tête des prélèvements des gibiers d'eau avec 82 %. Ce qui est à noter, surtout, c'est l'augmentation de 300 bécassines, peut-être, un retour de l'espèce, je n'en sais rien. Pourtant, c'était une année quand même un peu sèche alors je pense que c'est porteur de ce côté-là.

**M. VARRAMBIER :** On arrive au bilan des prélèvements des espèces prédatrices toujours pour 100 chasseurs. Alors j'insiste bien que c'est le prélèvement à la chasse. On ne parle pas de destruction à tirs, de piégeage ou de déterrage mais néanmoins ces prélèvements sont conséquents. On est en pleine période de déterrage et on peut donner un coup de chapeau à tous ceux qui mettent la main à la pelle. Donc on revient sur nos prélèvements à la chasse et donc le renard représente 15 prélèvements pour 100 chasseurs avec un nombre absolu du 1 698. Le blaireau, c'est pour ça que je vous parlais du déterrage, à la chasse c'est très compliqué, on a pour 100 chasseurs 0,66 prélèvements. Autres mustélidés, donc fouines, martres à la chasse par exemple 1,81 – ragondins là on change en nombre de prélèvements puisqu'on est à 5 010 prélèvements – j'insiste bien à la chasse – je crois qu'au piégeage on peut multiplier par 4, ce qui fait 44,43 pour 100 chasseurs – Rats musqués – le ragondin a pris la place du rat musqué mais il y en a encore un petit peu – donc ce qui fait 2,80 prélèvements pour 100 chasseurs. Au niveau des oiseaux, Corneille noire 25,1 ce qui fait quand même 2 828 corneilles. Le Freux 1 766 qui fait 15,66 (?) – La Pie qui n'est plus nuisible, donc c'est bien que la chasse 3,09 – le Geai des chênes 3,62 et l'étourneau sansonnet 7,68.

**M. PIQUANT :** Bon alors pour le renard – Le Renard, bon son avenir se porte bien je pense parce que 250 animaux de prélevés en plus sur la saison écoulée, je pense que ce n'est pas mal. Il faut taper du renard parce que le gros souci, tout ce qui est couvé, tout ce qui est petit gibier et tout et puis nous on est dans un secteur d'élevage de volailles de Bresse, ils se chargent de la question.

**M. VARRAMBIER :** Donc si on dresse un bilan de la saison, au niveau du lièvre avec une légère baisse de prélèvements pour la deuxième année consécutive alors qu'au niveau reproduction on pensait qu'elle était plutôt bonne. Peut-être qu'on a eu des mortalités qui n'ont pas été appréciées, je ne sais pas. Au niveau du lapin, des prélèvements de plus en plus faibles mais là, par contre, on n'est pas surpris car on sait très bien qu'avec le VHD et avec le VHD variant on a des gros soucis de réimplantation de cette espèce pourtant si agréable à chasser. Au niveau du pigeon et de la bécasse – donc je les mets ensemble – c'est en hausse et c'est tant mieux. La reproduction a été excellente et ça nous a permis de chasser ces deux espèces avec des prélèvements beaucoup plus importants. Au niveau du gibier d'eau donc c'est une année très hétérogène, certains étangs en Dombes parce que bon c'est là où il y a quand même le plus de prélèvements, c'est pourquoi on parle de la Dombes. Il y a eu de très bons résultats et d'autres très catastrophiques donc c'est très hétérogène mais la mauvaise reproduction a été quand même remarquable. Laurent GIGOUT vous a fait un petit tour d'horizon au niveau des subventions au niveau des intercultures mais on va un petit peu rentrer dans le détail donc avec le soutien financier du Département et le de la Région.

Donc en 2018, on a instruit 187 dossiers donc c'est une hausse de 14 %. Cela touche 157 communes, ce qui représente 2 087 hectares à implanter donc une augmentation forte de 18 %, ce qui représente 324 hectares supplémentaires consacrés aux intercultures. Donc vous avez le graphique qui vous montre qu'en 2015 on avait que 1 306, ce qui est déjà énorme, et donc on passe progressivement à 2 087 en croissance toujours positive. Donc au niveau de la répartition de ces implantations, on voit que la zone plaine est beaucoup plus encline à mettre – bon il y a peut-être plus de surface aussi à pouvoir mettre en culture – vous avez donc en rouge – je ne sais pas si vous pouvez

lire ? – en rouge, ça touche les chasses communales et les chasses privées, en jaune les chasses privées et en vert les chasses communales. On a quand même sur le Bas-Bugey des implantations aussi importantes qu'en plaine – peut-être - que la zone montagne a plus de difficultés à mettre ses cultures.

Au niveau des pourcentages, on s'aperçoit que la moutarde représente encore 30 %. Donc la moutarde, ça a un faible coût donc on peut planter beaucoup plus de surface mais par contre au niveau biodiversité on perd beaucoup par rapport à des mélanges beaucoup plus élaborés comme les *mélagris* qui viennent en tête des surfaces implantées après la moutarde. On a aussi des mélanges beaucoup plus intéressants mais qui sont aussi plus coûteux, à savoir que cette année deux nouveaux mélanges vous seront proposés avec des coûts moyens.

**M. PIQUANT** : Alors sur les intercultures, il y a eu quand même 14 % de dossiers supplémentaires, ce qui est déjà encourageant. Je pense qu'il faut essayer d'en planter le maximum parce que pour le couvert du petit gibier c'est quand même la meilleure des solutions. 157 communes sont concernées, c'est-à-dire qu'il y a encore beaucoup de communes, on voit à certains endroits où il y a des noyaux où il n'y a pas grand-chose de fait, il faudrait essayer, quand même, de faire un effort de ce côté-là. En zone plaine, la couverture du territoire se remplit mais il y a encore des territoires à planter. La moutarde avec 30 % arrive en tête avec un coût relativement bas suivi du *mélagri* 20 %. Ces deux variétés recouvrent à peu près la moitié des couverts qu'on a. Bon la moutarde, c'est certain qu'elle n'a pas toujours une bonne valeur mais au niveau des agriculteurs, il y en a bien qui ne veulent pas mettre de moutarde étant donné l'histoire de la rotation avec le colza, c'est-à-dire que ce n'est pas compatible un peu avec le colza. Bon on a terminé pour le bilan des UG.

**M. ODET** : L'atelier sanitaire, donc on va commencer par le bilan des recherches « trichine » dont je rappelle obligation de faire contrôler les langues de sangliers pour la commercialisation où ce qui vous concerne, les repas de chasse ou associatifs. 252 analyses l'an dernier, toutes négatives. Simplement au niveau des recherches « trichine », il y a une nouvelle contrainte qui est tombée l'an dernier, c'est que la durée maximale de congélation pour les langues est de 1 mois. Vous devez faire procéder aux recherches de trichine dans un délai maximum d'un mois. Pour répondre à cela on a travaillé avec le Laboratoire Départemental d'Analyses de l'Ain, le site d'ALIMENTEC, où on vous propose de déposer directement vos langues et ensuite ils traitent ça. On a eu des petits loupés pour la première année de mise en place, des délais un peu tardifs mais tout ça va s'améliorer l'an prochain.

Prochaine formation, vous avez reçu le calendrier. Les responsables samedi 18 mai 2019, une demie journée pour l'examen initial du gibier sauvage.

Bilan du réseau SAGIR, 43 analyses l'an dernier, Deux espèces qui se détachent nettement le lièvre : 14 analyses – 2 cas de pasteurellose, 1 cas de pseudo tuberculose, pleuropneumonie, coccidiose, ça a été très diversifié on va dire les mortalités l'an dernier. Ce qui est gênant pour nous et gênant également pour vous, c'est qu'on a 4 inconnus. Des lièvres en parfait état, retrouvés morts, qui ont été emmenés au laboratoire et là, à l'autopsie, et bah rien ! Donc c'est toujours difficile. Au niveau de l'analyse des organes, on n'avait rien du tout et voilà. Donc on est désolé, le labo fait tout ce qu'il peut mais voilà. Lapin de garenne, deux cas de VHD. Maintenant on a principalement plus que du variant. Le VHD classique, on ne le trouve presque plus, c'est une mutation du virus. Ce qui n'est pas très bon, pour nous chasseurs, c'est que avec le variant les taux de mortalité sont encore plus importants, on est à 90, 95 % de mortalité y compris chez les jeunes. 15 analyses sur chevreuils, et là on a quand même une certaine constance dans les résultats. Beaucoup de pneumonie et du parasitisme au niveau des poumons principalement. Donc ça provoque un affaiblissement considérable de l'état général et vous retrouvez les animaux morts ou agonisants. 4 analyses de sangliers. Des recherches de peste porcine, on fera un petit point sur la dispositif suivante et tous les

cas ont été négatifs. Un chamois, 2 renards dont un cas d'empoisonnement, un faisan – je vous laisse découvrir – c'est simplement du piquage avec une infection derrière et 4 analyses sur des anatidés, colverts, rallidés, foulques macroules et un héron garde bœuf. Des cas de botulisme de type C et D. L'an dernier on avait un faible niveau de la nappe d'eau dans les étangs, des températures assez élevées, on avait, malheureusement, toutes les conditions nécessaires pour le développement de cette toxine botulique.

Point d'actualité, peste porcine africaine avril 2019 – L'an dernier lors de cette même Assemblée Générale, on vous présentait déjà un power point sur cette PPA. Le risque, il était tout aussi présent réel on en avait peut-être moins conscience parce qu'on parlait de la Pologne et des pays de l'Est. Aujourd'hui, la situation a considérablement changé. Ça a été largement relayé par les médias et vous savez que nos voisins belges sont touchés. Un petit rappel sur les caractéristiques du virus donc ça touche uniquement les suidés – porcs et sangliers – ça provoque des hémorragies internes et la mort. C'est un virus qui est très résistant donc dans les produits alimentaires, ça résiste à la salaison, à la congélation. Une simple goutte de sang sur une semelle, un bas de caisse de voiture, etc... peut provoquer la contamination. Les déchets d'animaux, les effluents d'élevages, etc... La contamination peut se faire très facilement. On reprend l'exemple, un reste de sandwich au jambon jeté dans la nature et consommé par un sanglier peut provoquer une infection du virus. Infection dans une population de porcs ou de sangliers – des mortalités importantes d'animaux adultes ou jeunes et bien portants – mortalité très rapide, peu de lésions à l'autopsie si ce n'est une grosse rate et déplacement de la maladie de 1,5 à 2 kilomètres par mois sans intervention de l'homme. C'est une catastrophe pour la filière porcine et les marchés export – à l'export – vont se fermer si on a des cas en France. L'état des lieux en Europe donc le 13 septembre 2018, découverte de sangliers sur la commune d'Etalle en Belgique. Un petit point sur la situation belge avec différents zonages. En rose, la zone infectée donc une interdiction de chasse, d'exploitation forestière, également, pour ne pas déplacer le virus et une recherche active des cadavres. En jaune, une zone de vigilance, où on essaie – on va dire – de faire un vide sanitaire aussi avec la destruction de tous les sangliers. En bleu clair, côté belge une zone d'observation renforcée, destruction de tous les sangliers, activité forestière possible sur dérogation. Côté français, une zone blanche, vous en avez entendu parler dans les médias, également, on nous dit qu'on a réquisitionné l'armée, etc... L'armée est intervenue mais dans un appui logistique donc c'est délimité par des clôtures. Des clôtures de 1.50 mètre de hauteur et enterrées de 50 centimètres et, là, destruction de tous les sangliers. On fera un focus sur la zone française et en bleu, une zone d'observation avec une réduction drastique des populations de sangliers. La situation en France, donc la zone blanche sur 3 départements. 246 sangliers tirés depuis le 21 janvier – Analyses sur 20 % des sangliers tirés avec une géolocalisation – Elimination de toutes les carcasses selon les règles strictes de biosécurité et une subvention versée par l'Etat de 100 € par sanglier tiré. Donc l'idée c'est vraiment de faire ce qu'on appelle un vide sanitaire pour éviter que la maladie ne se propage en France. Zoom sur la situation belge = 4 foyers bien précis. Au Nord un risque d'extension dans le massif ardennais donc là des massifs qui sont très peuplés en sangliers. Au Sud-Ouest, proximité de la Meuse donc limitrophe avec la France. A l'Est proximité du Luxembourg et à l'Est proximité Meurthe et Moselle. Niveau des résultats 2 413 sangliers analysés. 765 cas positifs, donc vous voyez ce n'est pas qu'un ou deux sangliers. C'est quand même 765 cas positifs sachant qu'il y a une recherche très active des cadavres et on estime qu'on découvre à 1 à 10 % des cadavres, bon peut-être un peu plus vu la pression d'observation. Dans la zone de vigilance 179 chassés et 19 piégés et là tous négatifs. Au niveau français donc une surveillance SAGIR renforcée. Une analyse systématique de tous les sangliers retrouvés morts pour la recherche de PPA donc toute mortalité anormale de sanglier doit être signalée au réseau SAGIR. Plus nous détecterons rapidement les premiers cas plus vite nous pourrons mettre en place les mesures de gestion adaptée. Au niveau de la prévention, là il y a un gros, gros, gros travail. Premier

cas, faire diminuer les populations de sangliers. L'arrivée du virus dans une population peu abondante permet de mieux contrôler sa diffusion et réduira considérablement la période pendant laquelle les chasseurs subiront des contraintes. On estime les contraintes sur une période de 3 ans pour une période peu dense mais allant de 10 à 15 ans pour une population très abondante. Eviter, également, dans la mesure du possible tout séjour de chasse dans les pays contaminés ou vraiment à proximité et là on insiste bien. Et là on insiste bien auprès des chasseurs, si vous allez à proximité de ces zones contaminées ou des pays touchés : une désinfection systématique de toutes les affaires de chasse, les vêtements, les bottes, les voitures. Il y a des pédiluves qui sont mis en place sur les zones frontalières pour vraiment désinfecter et pour rappel l'eau savonneuse bien appliquée sur les bottes, les vêtements et le matériel de chasse détruit le virus. Donc il faut vraiment agir là-dessus, sur la prévention puisque le principal risque c'est vraiment une contamination par une activité humaine, que l'on déplace le virus de plusieurs centaines de kilomètres en quelques jours. Je vous remercie de votre attention.

**Mr PIQUANT:** Alors comme vous l'a dit Freddy, faites quand même attention. Vous savez que la peste porcine, elle est quand même à nos portes, ce n'est pas quelque chose d'anodin. C'est quelque chose qui risque d'avoir de grosses incidences sur la chasse au gros gibier, alors ma foi, ayez une grande attention, quand même, à ça et ceux qui ont la chance d'aller à la chasse dans ces régions-là, prenez toutes les dispositions. Je tiens à remercier tout le personnel technique pour la réalisation de ce diaporama. Merci et bonsoir.

**M. le PRÉSIDENT :** Merci aux techniciens et aux administrateurs de nous avoir présenté tout ces points qui sont importants, qui sont peut-être longs mais qui sont très importants à connaître. Je voulais vous informer aussi que les power point qu'on vous a présentés seront en ligne sur le site de la Fédération dès le début de la semaine prochaine. Donc si vous voulez vous informer – c'est vrai que c'est un peu compliqué à tout capter en pas longtemps – donc n'hésitez pas à aller sur le site pour revoir ou approfondir des choses que vous n'avez peut-être pas captées. Si vous le permettez, je vais passer à la parole à nos invités, donc je crois pour ceux qui étaient présents à notre Assemblée, l'année passée – Monsieur PHILIPPE était là – on a un projet de convention avec la randonnée pédestre, c'est un club départemental – j'assiste à leur Assemblée Générale aussi – et vous savez il y a eu une convention nationale qui a été signée par la FNC et la Fédération Nationale, on voudrait bien la décliner sur notre département. Voilà, Monsieur PHILIPPE je vous donne la parole.

**M. PHILIPPE :** Je vous remercie. Bonsoir à tous. Donc comme l'a dit le Président GRIFFON, l'année dernière, les deux présidents, le président national de la chasse et le président français de la randonnée pédestre se sont, justement, rencontrés en congrès national de la chasse à Paris, donc Willy SCHRAEN et Robert AZAÏS pour signer ensemble une convention de partenariat qui courrait donc de l'année 2018 à l'année 2023. Pour faire court, le communiqué de presse disait bien que chasseurs et randonneurs sur le chemin du bien vivre ensemble et en même temps ce document a pour objectif de permettre une collaboration étroite entre les usagers de la nature que sont les randonneurs et les chasseurs afin de renforcer le bien vivre ensemble et la compréhension mutuelle. Randonneurs et chasseurs aspirent à une cohabitation harmonieuse et sereine dans le respect des activités de chacun et de la réglementation. Donc, effectivement, avec le Président GRIFFON, nous nous sommes déjà rencontrés plusieurs fois. Il y a un texte qui a commencé à être élaboré et je pense que sur le courant de l'année 2019, on va pouvoir finaliser ce document et le signer ensemble, alors soit devant l'une ou l'autre des Assemblées Générales mais évidemment elle vous sera aussi présentée lors de la prochaine Assemblée Générale de la Fédération Départementale de la chasse. Ce sera soit une déclinaison pure et simple du document national ou soit, peut-être, des éléments rapportés qui seront l'objet des réflexions des différentes réunions qui auront lieu pour élaborer cette convention de partenariat. Merci Monsieur le Président. Bonsoir à tous.

**M. le PRESIDENT** : Merci Monsieur PHILIPPE de votre intervention. Je crois que la randonnée pédestre, c'est une association organisée. C'est des randonnées, peut-être, on vous sollicite quand il y en a d'organisées sur vos sociétés de chasse. On vous fait passer ces informations pour que tout le temps, toujours ça se passe bien. Effectivement, on a souvent, il ne faut pas amalgamer la randonnée pédestre avec certains qu'on croise dans nos chemins et qui vont jusque parfois à la provocation. Ce n'est pas du tout le cas avec la randonnée pédestre. Ce sont des gens qui connaissent la nature et qui sont, pour beaucoup, proches du monde de la chasse.

**M. PHILIPPE** : Lors de la dernière réunion que nous avons eue au siège de Bourg en Bresse, on nous a parlé des unités de gestion. Pour nous c'est très intéressant, tout simplement parce que pour des groupes de randonneurs qui veulent aller sur un site précis, en période de chasse, il est intéressant pour nous de savoir si on ne va pas en cours de la randonnée, rencontrer une battue ou des gens qui chassent. Le principe étant que si nous on a un numéro de téléphone, une personne à contacter pour nous rassurer sur la randonnée qui va s'établir tout au long de la journée, pour nous c'est vraiment une information très intéressante.

**M. le PRESIDENT** : Merci Monsieur PHILIPPE et puis à très bientôt pour travailler ensemble pour mettre au point cette convention entre la Fédération de chasse et la randonnée pédestre. Merci. Donc maintenant, je vais passer la parole au Président de la Fédération de pêche, je crois qu'il a des choses à nous dire Marc.

**M. ROLLET** : Bien merci Président, bonjour à tous, bonjour à tous ceux qui sont à la tribune. Disons que ça fait plusieurs années que nous nous retrouvons votre Président et moi-même lors de nos AG. C'est utile car les pêcheurs comme les chasseurs, nous sommes attaqués de toutes parts. Nous sommes les représentants de 3 millions, 3 millions et demi d'utilisateurs pêche et des loisirs chasse et quand on voit tous ces organismes qui nous en veulent, pourquoi on ne sait pas, quand on voit tous ces organismes qui sont en train de manifester pour le bien être animal ou comme dernièrement à Paris parce qu'il faut pêcher le poisson sans hameçon – il faudra qu'on nous explique comment on fait – donc je crois qu'il faut pêcheurs, chasseurs, dans les départements ; chez vous avec vos voisins, vos amis, nous défendre car ce n'est rien que comme ça qu'on fera taire ceux qui veulent notre perte. Je crois, qu'il est maintenant important de nous souder encore beaucoup plus pour nous défendre. Les chasseurs, vous êtes attaqués pour le dimanche après-midi, vous êtes attaqués parce qu'on n'a pas de cœur, parce que, parce qu'on tue. Moi je suis chasseur aussi. Donc voilà, c'est un message que je voulais vous faire passer pour qu'ensemble, autour de nous on se défende mutuellement. D'ailleurs il y a la Région, ils ont très bien compris parce qu'avec le Président WAUQUIEZ, il a mis en route la CPO. La CPO dont Laurent vous a parlé tout à l'heure, nous on l'a aussi. Nous on ne se sert pas de cette subvention pour faire des miradors, on s'en sert pour mettre des bateaux à l'eau, on s'en sert pour faire des pontons pour les handicapés, on s'en sert pour faire des pontons pour les non handicapés et ça pour le moment, on nous attaque par moment pour défiguration de nos rives. Il faut bien savoir que ces organismes qui nous attaquent sont capables de tout et de dire tout ce qu'il faut pour nous faire supprimer. Je rappelle que nous sommes 3 millions et demi et 3 millions et demi ce n'est pas 10 gilets jaunes sur un rondpoint. Je crois qu'on peut se défendre ensemble et faire du bruit. On peut faire du bruit aussi. Voilà ce que j'avais à dire. Je rappelle aussi à tous les pêcheurs – parce qu'on est tous un peu pêcheurs-chasseurs – demain c'est l'ouverture du brochet. Merci.

**M. le PRESIDENT** : Merci Marc. C'est sûr qu'on a des embêtements en commun, des embêtants en commun, c'est clair. Je crois qu'on est assez solidaire ensemble. Je crois que si demain ça devait être encore plus dur qu'aujourd'hui, d'avoir une solidarité encore plus pour lutter contre ces attaques qui deviennent, parfois, inadmissibles et intolérantes. Maintenant je vais passer la parole à mon voisin, Michel JOUX, Président de la Chambre d'Agriculture. Je crois qu'il a beaucoup de choses à nous dire.

**M. JOUX :** Merci Président de me donner la parole. Je ne vais pas être trop, trop long parce que l'heure, bien entendu, avance mais merci de me donner la parole, merci aux invités qui sont là, aux hommes politiques bien entendu qui ont, sans aucun doute, un pouvoir important dans notre pays. Il faut qu'ils en usent de temps à autre sans aucun doute. Merci au Conseil d'Administration qui sont là, mais aussi merci aux chasseurs. Alors on dit toujours que les chasseurs ont souvent des cheveux blancs et bien, dans la salle, il y a quand même pas mal de jeunes, c'est quand même, assez rassurant qu'on puisse, également, avoir un renouvellement. Il n'y a sans aucun doute pas assez de femmes comme me suggère, me souffle le Président mais j'en ai vu, quand même, quelques-unes et c'est vrai que c'est toujours intéressant d'avoir une certaine parité dans cette activité. Alors c'est sans aucun doute avec un grand honneur que je participe à votre Assemblée Générale mais aussi vous dire quelques mots parce que c'est vrai que la mission que vous avez, la passion que vous avez et sans aucun doute le temps, l'énergie et l'argent que vous mettez dans votre passion, c'est quand même quelque chose de primordial. Vous êtes des acteurs économiques indispensables sur le territoire, et je ne dis pas ça parce que vous êtes très nombreux, je vais peut-être me faire siffler sans aucun doute mais j'ai encore quelque chose à vous dire tout à l'heure qui ne va peut-être pas vous faire plaisir mais, quand même, on est là aussi pour se dire les choses. Sans aucun doute, vous êtes des acteurs économiques incontournables et il faut que Monsieur le Député, bien entendu, vous faites partie aujourd'hui de la minorité mais, peut-être, un jour de la majorité, je ne sais pas. Il va falloir sans aucun doute mettre en place des projets de Loi qui puissent sans aucun doute arriver à nous permettre de garder des chasseurs dans nos territoires parce que c'est vrai qu'ils sont – comme l'a dit Marc tout à l'heure – souvent attaqués, ça n'est tout de même pas rien. Il faut qu'on puisse garder ces chasseurs parce qu'un territoire sans chasseur, ce serait sans aucun doute compliqué pour qu'on puisse aller plus loin. Le partenariat, bien entendu, doit être complet et entier avec le monde agricole. C'est d'ailleurs pour ça qu'on a gagné les élections à la Chambre d'Agriculture, il y a quelques mois et j'ai demandé, personnellement, à votre Président d'intégrer en tant que membre associé la Compagnie de la Chambre d'Agriculture du département de l'Ain. Je lui ai proposé, il m'a dit oui et je l'ai fait élire donc avec tous mes élus et donc – pour 6 ans – il sera membre de la cession de la Chambre d'Agriculture et pourra, bien entendu, intervenir à sa guise quand il veut y compris en termes de partenariat. C'est quand même important et c'est une preuve qu'on puisse essayer de trouver des choses ensemble. Alors le dialogue sans aucun doute, vous aviez – vous avez encore d'ailleurs – un Président National Willy SCHRAEN qui était quand même assez virulent par rapport au positionnement du monde agricole. Sans aucun doute, un homme de poids. Il a appris un peu à vivre et ça va beaucoup, beaucoup mieux parce qu'à un moment donné il nous avait pris un peu de haut et c'était, quand même, un peu compliqué de pouvoir construire un dialogue quand on n'a pas spécialement l'écoute de tout le monde et, il est vrai qu'il y a eu beaucoup d'efforts de fait et c'est, quand même, très, très bien pour qu'on puisse avancer. Le partenariat, bien entendu, c'est aussi sur les intercultures puisqu'il y a eu 2 000 hectares je crois – le Directeur l'a dit tout à l'heure – d'intercultures alors avec, malheureusement, une pousse qui n'était pas exceptionnelle l'année dernière puisqu'il y a eu une climatologie qui n'était pas exceptionnelle mais c'est vrai qu'on va réitérer les choses là avec sans aucun doute beaucoup d'intercultures qui ont été plantées, plutôt, dans la plaine, un peu moins en montagne. J'espère qu'on va essayer d'arranger un peu tout cela. Pour ne pas être trop long encore deux ou trois choses à vous dire. Donc sur la régulation, je pense que vous êtes des gens exceptionnels sur la régulation du blaireau, du cormoran, sans aucun doute du ragondin et sans aucun doute pour beaucoup d'autres choses. Il faut, absolument qu'on puisse continuer à le faire. Les corbeaux, alors, peut-être pas les grands corbeaux parce que je crois qu'ils sont protégés. Par contre les corbeaux freux et les autres, il faut qu'on essaie de continuer sans aucun doute à avoir une régulation parce qu'un territoire avec des populations qui ne sont pas régulées, c'est quand même très, très compliqué. C'est vrai que – j'insiste aussi auprès de l'Administration, Monsieur ROYER, être un peu souple dans l'application sans aucun

doute des règles parce qu'il faut que l'on puisse avoir un peu de souplesse pour qu'on puisse travailler intelligemment. Je voudrais, bien entendu, finir par le sanglier. Sans aucun doute une bête noire qui nous oppose sur certaines problématiques. Entre autres, la problématique financière. Il faut qu'on puisse encore une fois travailler ensemble pour essayer, bien entendu, d'avoir une action de chasse importante pendant toute la période d'ouverture pour qu'on puisse avoir des prélèvements. Vous avez fait pas mal d'efforts cette année mais c'est vrai que les agriculteurs se plaignent toujours des dégâts. Alors quand il y en a très peu ce n'est pas la vraie problématique. Quand ça commence à devenir beaucoup plus compliqué en termes de surfaces, y compris avec des chiffres d'ailleurs sur les prairies, c'est quand même compliqué parce que pour faire 200 hectares de prairies, il y a quand même pas mal de trous et c'est vrai que pour remettre en place des prairies, entre autres dans les prairies permanentes c'est quand même un peu compliqué, il faut qu'on essaie de trouver des vraies solutions. Avec 700 000 € de dégâts – qui est quand même un chiffre très conséquent – je sais que ça vous peine, ça vous pèse sans aucun doute sur le paiement mais il faut qu'on puisse trouver des éléments et la régulation, encore une fois du sanglier en partenariat avec tout ça... alors vous le savez, c'est de notoriété nationale, il n'y a pas d'agriculteurs grognons, quand ils sèment, ils vous préviennent quelques jours avant, ils décalent les semis d'un mètre ou d'un mètre cinquante, bien entendu, quand la clôture est posée, ils désherbent un petit coup là-dessus. Ils regardent si, bien entendu, il y a du jus dans la pile et puis ils vous préviennent quand ils vont ensiler ou quand ils vont moissonner. Donc ça veut dire que si ça se passe mal, bien entendu, c'est à cause des chasseurs qui sont certes en très grande majorité très, très bons mais en minorité peut-être pas suffisamment bons. Mais vous l'avez bien vu que c'est quand même un peu compliqué. Il y en a quelques-uns de grognons aussi chez nous. On les combat aussi parce qu'à un moment donné il faut qu'on puisse trouver des solutions et les solutions passent, bien entendu, par le dialogue et il faut qu'on puisse discuter pour qu'on puisse essayer de trouver des solutions. Mais il est vrai que Monsieur le Député, il faudra continuer à défendre les chasseurs, le droit de chasser pour qu'on puisse continuer à chasser y compris le dimanche parce que sans aucun doute avec la passion, avec l'argent que vous y mettez, il faut aussi que ce ne soit pas la réglementation qui puisse entraver les problématiques de chasse dans le territoire, que ce soit dans de département, en région ou au niveau national. Il faut que vous continuiez à chasser nombreux et, sans aucun doute, vous aurez toujours le soutien de la profession agricole et entre autres de la Chambre d'Agriculture. Merci Président.

**M. le PRÉSIDENT :** Merci Michel de ton intervention. J'ai vu quelques-uns quand tu parlais d'agriculteurs tout gentils... je crois que notre rôle c'est de travailler ensemble pour justement combler ces lacunes et diminuer le coût des dégâts, c'est clair. C'est un travail qu'on doit avoir en commun. Il y a des gens difficiles des deux côtés et c'est clair qu'on doit y travailler pour arriver à des solutions et pas à des oppositions voilà. En tous cas, c'est moi ce que je pense. C'est vrai qu'on a une population de chasseurs qui est en baisse tous les ans. L'année passée on était plus de 2,5 %. Cette année je ne sais pas si on va l'être. Ça me laisse douter quand même qu'on soit à peu près dans le même créneau. Donc la diminution des chasseurs aussi, bah derrière il y a moins de pression hein. C'est clair. On sait la difficulté avec laquelle on chasse, dans les difficultés dans lesquelles on chasse les sangliers. Il faut être nombreux et il faut, malheureusement, quand il faut monter en haut des collines pour tirer les sangliers, il faut être jeune et, malheureusement, aujourd'hui on n'a peut-être pas assez de jeunes voilà. En tous cas c'est un travail qu'on a à faire ensemble. Le département de l'Ain a toujours été un département – je vais dire – qui a travaillé avec le monde agricole et ça doit continuer et encore être meilleur. Donc maintenant je vais passer la parole à notre cher Député qui va nous dire beaucoup d'autres choses puisqu'on a entendu le Sénateur maintenant on va entendre notre Député. Charles je te laisse la parole.

**M. DE LA VERPILLIERE** : Merci Joanny, merci Monsieur le Maire de Péronnas, Monsieur le représentant de la Direction Départementale des territoires, Mesdames, Messieurs, chers amis chasseurs dont je fais partie. Je ne suis pas un grand chasseur, cette année, je n'ai pas été très performant. J'ai tué un petit sanglier et ce n'était pas dans l'Ain et chez moi j'ai loupé une bécasse. Elle était exactement à l'endroit où je pensais qu'elle serait mais ma femme m'a parlé à ce moment-là et je l'ai loupée. Plus sérieusement, je voudrais d'abord me réjouir de voir que tout le monde travaille dans le même sens ici dans l'Ain que ce soit les pêcheurs, les agriculteurs, les chasseurs et même les randonneurs. C'est très important parce que vu de Paris, la chasse, les territoires ruraux bah ils ne sont pas considérés donc il faut que nous ici, dans notre département, dans nos départements ruraux, on soit unis parce que sinon ce sera la chasse aux chasseurs. Et pour vous parler du projet de Loi sur lequel travaille le Parlement. On voit bien que c'est bien ça le sujet. Vous savez qu'il y a, je pense que ça a été dit dans le discours introductif, il y a un projet de Loi sur la création d'un Office National de la Biodiversité, cet office, il était au départ sensé faire une fusion avec l'Office National de la chasse et de la faune sauvage, en réalité c'est une absorption, voire même une suppression et on a beaucoup de mal à faire en sorte que dans ce nouvel office de la biodiversité, eh bien les chasseurs aient leur place. C'est vraiment un combat qui n'est pas gagné, je vous le dis très clairement. Or cet office, il aura des pouvoirs considérables dans la gestion des permis de chasser, dans le financement de telles ou telles opérations concernant les espèces, dans la tutelle des fédérations donc il faut absolument que dans cet office, les chasseurs, la chasse soient justement représentés. Plus précisément mais je serais très bref, rassurez-vous, le projet de Loi il est passé une première fois devant l'Assemblée Nationale le 24 janvier. Il a été adopté par la majorité de l'Assemblée Nationale dont je ne fais pas partie et puis ensuite il a été examiné et modifié par le Sénat qui l'a voté le 12 avril et maintenant, très vite, le dénouement va arriver, puisque comme les deux textes sont différents – le texte adopté par l'Assemblée Nationale et le texte adopté par le Sénat – il y a ce qu'on appelle une Commission Mixte Paritaire soit elle se met d'accord sur un texte commun au Sénat et à l'Assemblée Nationale. Soit, elle ne se met pas d'accord et c'est l'Assemblée Nationale qui aura le dernier mot. Alors, il reste 5 sujets – je dirais – Premier sujet qui est symbolique mais important tout de même, il faudrait que dans le titre de cet Office National on parle de la chasse, que ce ne soit pas uniquement l'Office National de la Biodiversité mais aussi l'Office National de la Biodiversité et de la Chasse, c'est le premier sujet. Deuxième sujet, la composition du Conseil d'Administration parce que vous le savez tous – je ne devrais pas dire ça Président – mais c'est quand même, dans quelque organisme que ce soit, c'est tout de même le Conseil d'Administration qui a le dernier mot non mais enfin qui dirige. Je ne devrais pas dire ça devant l'Assemblée Générale – admettons que je ne l'ai pas dit -, mais tout de même. Il faudrait que les chasseurs soient dignement représentés dans ce Conseil d'Administration or ce n'est pas le cas dans le texte adopté par l'Assemblée Nationale puisque déjà il y a la moitié des sièges qui est constituée, qui est attribuée à des représentants de l'Etat. Bon donc, il y a un sujet. Troisième problème, on ne sait pas très bien ce que seront ce qu'on appelle les actions en faveur de la biodiversité avec 5 € je crois par chasseur pour des actions menées par des Fédérations et 10 € qui seraient, seraient, au conditionnel, rajoutés par l'Etat. Là il y a également un problème, tout ça, c'est assez flou. Quatrième sujet, on ne sait pas très bien ce que sera la gestion adaptative des espèces. C'est-à-dire quelles sont les espèces en bon état, ici dans l'Ain on le sait mais qu'est ce qu'on doit faire pour améliorer cet état mais tout ça est un peu flou et puis, enfin, il y a le financement de cet Office. D'après les travaux menés par le Sénat, par le rapporteur du projet de Loi devant le Sénat, il manquerait dès 2020 : 40 millions d'euros pour faire tout ça. Donc, vous voyez qu'on n'ait pas au bout de nos peines. En tous cas, vous pouvez compter sur la vigilance des parlementaires chasseurs et même s'agissant des députés, pour les députés qui ne sont pas chasseurs, moi je suis chasseur mais je m'exprime aussi au nom de mes collègues Damien ABAD et Xavier BRETON, nous sommes bien sur la même ligne de vigilance sur les points que je viens d'indiquer. Je ne serais pas plus long mais je voudrais, et cette fois-ci, en tant que conseiller

départemental, modeste conseiller départemental de base mais tout de même, vous demander d'excuser l'absence de Jean DEGUERRY, Président du Conseil Départemental et de Véronique BAUDE qui s'occupe, qui est vice-présidente en charge de l'environnement et de la chasse, des espaces naturels qui n'ont pas pu être là mais je leur dirai votre opinion, ce que vous pensez et je leur transmettrais les remerciements qui ont été donnés, exprimés par Laurent GIGOUT s'agissant de la subvention effectivement de 150 000 € qui vous est attribuée pour les CPO et j'ai vu, j'ai pu constater que vous en aviez fait un très bon usage. Il me reste à vous souhaiter une très bonne saison cynégétique 2019/2020 et puis en attendant une bonne soirée. Merci.

**M. le PRÉSIDENT :** Monsieur le Député, on n'hésitera pas à vous solliciter s'il y avait des points à défendre particulièrement dans ces négociations qui vont avoir lieu. Je sais que c'est tendu, j'espère quand même qu'on va y arriver. Nous, ça nous pose de gros problèmes que j'expliquais tout à l'heure, c'est pour la validation des permis mais ne soyez pas inquiets vous aurez votre permis. Si vous ne l'avez pas le 1<sup>er</sup> juillet, c'est-à-dire que la validité de votre permis sera prolongée. C'est ce qu'on entend aujourd'hui. Il n'y a rien de sûr. S'il n'y a pas de possibilité de valider les nouveaux permis avant le 1<sup>er</sup> juillet, effectivement, il y aura sans doute des mesures qui seront prises pour que les chasseurs puissent prélever. Voilà. Donc merci Charles et puis on compte sur le soutien de tous nos élus. Donc maintenant je vais vous donner, si vous le permettez, le résultat du vote.

La première question, c'était la solidarité sur les dégâts ? Donc il y avait deux propositions, la une et la proposition deux. C'est ça ? Donc, pour la proposition une, il y a eu 4 021 voix et pour la proposition 2, 2 419 voix. Donc c'est la une qui passe. C'est la solidarité qui passe plutôt que la deuxième qui était une taxation plus forte sur les communes à dégâts.

La deuxième résolution, c'était la vignette fédérale à 95 € et la suppression du timbre grand gibier à 36 €. Donc pour cette vignette et cette suppression 5 030 voix pour et 1 667 contre. Donc c'est la première qui a été adoptée. La vignette à 95 et la suppression du timbre grand gibier à 36. Donc je vais rassurer Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, c'est qu'il n'y aura pas besoin du timbre grand gibier pour aller chasser le sanglier et il y aura plus de chasseurs pour aller chasser le sanglier. Voilà.

Donc la résolution 3, le maintien de l'adhésion territoriale à 106 €. Donc 5 219 voix pour, 1 012 contre. Donc, c'est l'adhésion, c'était le prix de l'adhésion ces dernières années à 106 €. Enfin en tout cas, l'année dernière.

La résolution n°4, c'est la ratification du nouvel administrateur de la Dombes, Monsieur Gilles PEILLON. Donc, pour il a recueilli 6 112 voix et contre 459 voix. Donc Monsieur Gilles PEILLON a été ratifié par vos votes et donc est Administrateur de la Fédération des Chasseurs.

La résolution 5. Autorisation du vote électronique ou par correspondance en cas de besoins. Donc la réponse pour 5 482 voix et contre 1 231 voix. Donc c'est accepté, on pourra avoir recours – je ne sais pas si on l'utilisera, mais en tout cas la FNC nous a demandé de l'y inscrire dans notre règlement intérieur donc c'est ce qui est fait aujourd'hui. Peut-être on ne l'utilisera pas, peut-être on l'utilisera, c'est trop tôt pour en parler.

Donc on arrive à la fin de cette Assemblée Générale, je vous remercie toutes et tous d'avoir participé. Bien sûr, je vais remercier – je le fais d'habitude – tous les intervenants qui nous ont apportés leur soutien, leurs connaissances et puis les projets d'avenir qu'on a avec la randonnée, voilà. Je vous remercie vraiment tous de vos interventions. Je voulais aussi profiter de la fin pour remercier le personnel, tout le personnel qui a travaillé d'une façon exemplaire à la mise en place de cette

Assemblée Générale. Cette année, pour la première fois, on a été peut-être un petit peu en avance par rapport aux autres années mais c'est très bien quand on est prêts un petit peu à l'avance.

**Non présenté** : C'est les médailles qui sont dans le coffre du Président, ce n'est pas les bouteilles hein.

**M. le PRÉSIDENT** : Non, non mais je vais vous dire que c'est les bouteilles comme ça vous attendrez qu'ils reviennent, n'est-ce pas ? Oui on avait deux demandes de médailles à remettre. Une qui est à Monsieur – j'ai oublié son nom – je vais appeler Gérard RAPHANEL qui va venir, qui va commencer à se présenter. Donc c'est l'ancien président puisqu'il a arrêté ses fonctions de Président tout récemment, en avril je crois. Il doit être présent dans la salle. Gérard, je vais te laisser la parole.

**M. RAPHANEL** : Donc j'appelle Maurice GEOFFRAY, l'Ex-Président de la Société de Tramwoyes, j'espère qu'il est dans la salle. Si Claude GAUDIN veut monter aussi sur la scène ce serait bien. Claude qui est le trésorier de la Société de Tramwoyes et l'ancien président avant Maurice. Tu peux nous dire deux mots sur la présidence de Mr Maurice GEOFFRAY.

**M. GAUDIN** : Bonjour à tous, merci Monsieur le Président de la parole. Bon je vais vous retracer, vite fait, la vie de chasseur de notre Président. Donc il a pris son premier permis en 1960 et à l'âge de 16 ans. De 1960 à 1989, il a fait comme tout chasseur, il a participé à la vie de la société. Il a été au bureau aussi et en 1989, je lui ai demandé de prendre ma place, ce qu'il a accepté. Il a été élu et depuis cette date, il est président, ça fait 30 ans. Ça fait un beau bail. Il s'est toujours occupé de la société le mieux possible, toujours disponible dans les bons comme dans les mauvais moments. Dieu sait s'il y en a eu. Il a fait front, il a agrandi la société. Il a, notamment, aussi participé pour récupérer une douzaine d'hectares de terrain que la SNCF avait acheté au moment de la construction du TGV. Ces terrains devaient revenir à la Commune et la Commune ne s'en est pas occupé. La SNCF a vendu ses terrains à un particulier et quand il l'a su, il a été trouvé le Maire et il a mis les pieds dans le plat. Il a fait casser la vente donc la Commune a récupéré ces terrains qu'elle nous loue maintenant et c'est un joli territoire de chasse parce que sinon ce serait un moto cross. Voilà. Et puis après il a continué son travail mais depuis quelque temps, il commençait à être fatigué et il voulait un remplaçant donc il n'y avait personne de vraiment de disponible. Là on a trouvé un jeune chasseur, d'une trentaine d'années qui est prêt à prendre la présidence donc si tout se passe bien à notre Assemblée Générale du mois prochain, Maurice s'en ira définitivement. Voilà, je le remercie. Je remercie, également, la Fédération, son Président, son Directeur et toutes les personnes qui ont bien voulu participer pour avoir cette médaille. Merci à tout le monde. Donc au nom de la Fédération de chasse, je te remets cette médaille que tu as bien mérité pour tes 30 ans de présidence.

**M. GEOFFRAY** : Alors je voudrais remercier le Président, l'Assemblée. Je suis un peu ému, Claude GAUDIN qui m'a fait un bel exposé que je ne méritais pas tant que ça. J'ai fait de mon mieux comme tout le monde quand on s'occupe de quelque chose, on essaie de s'en occuper de son mieux ou alors on ne le fait pas. C'est mon point de vue depuis tout le temps. Merci. Au revoir.

**M. le PRÉSIDENT** : Alors maintenant, on en a une autre à remettre. Il n'y en avait que deux à remettre. On ne va pas la remettre mais on va, quand même, citer son nom. C'est quelqu'un qui est Dortan de chez Patrick JEANNOT donc je vais lui laisser la parole. Non mais tu sais à peu près...

**M. JANOD** : Bon simplement, la personne qui était bénéficiaire de cette médaille ne peut pas être là ce soir donc simplement, on voulait lui faire la surprise - mais le Président ne veut pas - à notre Assemblée Générale donc c'est le trésorier de la société de chasse Dortan, Monsieur Yves CALAMAND, qui est trésorier depuis 25 ou 30 ans, voilà. Merci à vous.

**M. le PRESIDENT** : C'est dommage qu'il ne soit pas avec nous mais bon il le mérite pour le travail qu'il a fait dans cette société de chasse. Donc quand tu auras la date, tu nous le dis et puis voilà, on organise ça. Donc je vous remercie toutes et tous de cette Assemblée Générale. Avant de vous inviter à prendre le verre que notre Directeur est allé chercher dans ma voiture, je vous invite avant de boire un coup et de manger un bout, de ranger les chaises. Voilà. Merci. On les met sur le côté. On va tous s'y mettre, il y en a pour 5 minutes et puis après on boit un coup et on casse la croute. Merci à tous et à toutes.